



DEPARTEMENT DU GARD

Commune de Sumène

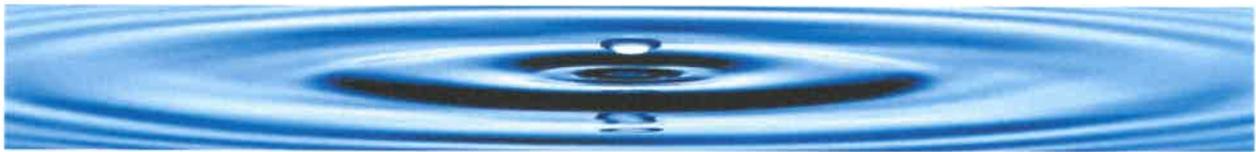
BILAN DE L'EAU 2016

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Date: 23/11/2017

Validé par: Le Maire de la Commune de SUMENE
Jérôme MORALI

Rédigé par: Walter ESPAZE
Technicien



SOMMAIRE

NOTE LIMINAIRE.....	1
COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU	2

LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

I. INDICATIONS TECHNIQUES.....	3
A. LA PRODUCTION.....	3
1. LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENTS ET NATURE DES RESSOURCES UTILISEES	
2. LES VOLUMES PRODUITS	
3. LA SURVEILLANCE DES RESSOURCES	
B. LA DISTRIBUTION.....	5
1. LE RESEAU	
2. NOMBRE DE COMPTEURS	
3. LA CONSOMMATION	
4. LES RESERVOIRS	
5. LES PERTES SUR LA DISTRIBUTION	
C.VERIFICATION DE LA QUALITE DE L'EAU.....	8
1. MESURES DE PREVENTION POUR LA QUALITE DE LA PRODUCTION	
2. LE TYPE DE TRAITEMENT	
3. SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	
II. INDICATEURS FINANCIERS	9
A. LE PRIX DE L'EAU	9
1. LA TARIFICATION	
2. LES ELEMENTS RELATIFS AUX PRIX DU METRE CUBE	
3. LA FACTURE D'EAU : BASE 120 M3	
B. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS.....	12
1. LES TARIFS	
2. LA DETTE	
3. L'AUTOFINANCEMENT	
4. LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	
CONCLUSION	13

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

I.	INDICATIONS TECHNIQUES.....	14
	A. LES ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
	B. LES ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	15
	A. LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT.....	16
	1. LA TARIFICATION	
	2. LE PRIX TOTAL DE L'ASSAINISSEMENT	
	B. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS.....	16
	1. LES AUTRES RECETTES	
	2. LA DETTE ET ANNUITE DE FINACEMENT	
	3. L'AUTOFINANCEMENT	
	4. LES TRAVAUX REALISES	

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	18
------------------------------------	----

CONCLUSION

❖ ASSAINISSEMENT COLLECTIF	18
❖ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	18

ANNEXES

ANNEXE 1 :	Facture Eau/Assainissement 2016 et Facture Eau/Sans Assainissement 2016
ANNEXE 2 :	Qualité de l'eau de distribution
ANNEXE 3 :	Délibérations du Conseil Municipal: Tarifs Eau/Assainissement Tarifs branchement Eau et Assainissement
ANNEXE 5:	Synoptique Assainissement collectif

NOTE LIMINAIRE

PREAMBULE

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, toute collectivité doit établir un rapport annuel sur son service d'eau, quel que soit le mode de gestion, et quelle que soit la taille de ce service.

Le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public destiné notamment à l'information des usagers (art. L.2224-5 du Code général des Collectivités territoriales).

Le rapport est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement.

Un exemplaire du rapport sera adressé au Préfet pour information.

GENERALITES

La commune de Sumène se situe à l'Ouest du département du Gard (30), en rive gauche du fleuve Hérault, et à 6 kms environ au nord de Ganges (34). Sa limite sud marque la limite départementale entre les départements du Gard et de l'Hérault.

Le territoire communal est vaste, s'étendant sur 37 km² depuis le fleuve Hérault à l'ouest jusqu'au Valat des Gours au cœur de la forêt domaniale de la Fage, à l'extrême est du territoire communal.

Les communes gardoises limitrophes de Sumène sont à l'ouest : Saint Julien de la Nef, Roquedur et Saint André de Majencoules. Au nord puis à l'est se trouvent les communes de Saint Martial, Saint Roman de Codières et La Cadière et Cambo.

L'ensemble de ces équipements est exploité en régie directe par le Service des Eaux de la commune de Sumène.

LA PRODUCTION DE L'EAU

La production de l'eau se fait par pompage ou par captage. Le fonctionnement et l'entretien incombent à la Commune.

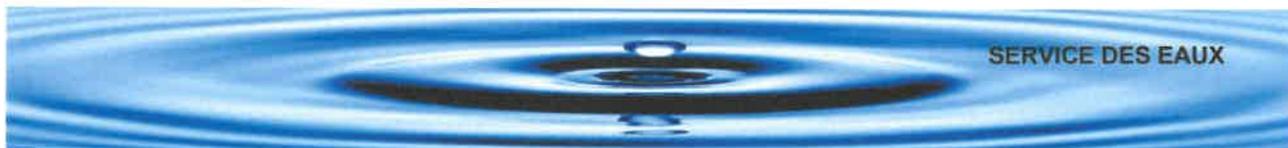
LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Les arrivées aux bassins se font, soit naturellement soit par des pompes. La commune possède **7 bassins et 2 bâches de réception**.

Les branchements et réparations du réseau sont réalisés par les employés communaux.

LA COLLECTE DES EAUX USEES

Elle se fait par une station d'épuration, système de boues activées, d'une capacité de 2 000 Habitants Equivalents.



COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU

La commune n'applique pas la T.V.A.

Les prix des m³ d'eau : **1,45 Euros** (et **1,20€** si supérieur à **1500 m³/an**) et le prix d'assainissement au m³ consommé ou rejeté: **0,81Euros**.

L'abonnement forfaitaire annuel est fonction du diamètre des compteurs, il correspond à la charge fixe du service.

L'Agence de l'Eau RMC perçoit trois types Redevances :

- ❖ Une Redevance sur la Pollution Domestique (eau),
- ❖ Une Redevance pour la Préservation des Ressources en eau (eau),
- ❖ Une Redevance pour Modernisation des Réseaux de Collecte (assainissement),

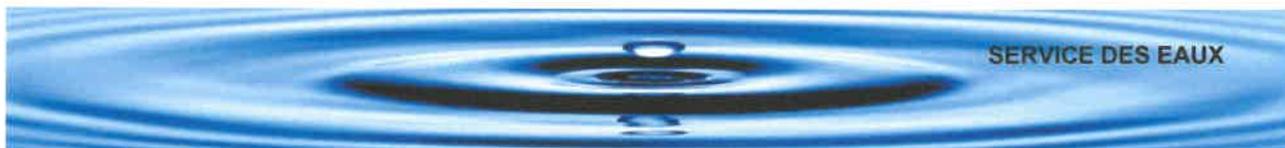
- Le Prix Total de l'Eau 2016:

Base 120 m³ (rèf. INSEE)

	Tarifs en Euros/ m ³	Montant/120 m ³
Abonnement forfaitaire annuel du compteur d'eau	60,00 €/forfait	60,00 €
Eau	1,45 €	174,00 €
Redevance Préservation des ressources en eau	0,15 €	18,00 €
Redevance Lutte contre la pollution	0,29 €	34,80 €
Assainissement	0,81 €	97,20 €
Redevance Modernisation des réseaux	0,16 €	19,20 €
TOTAL		403,20 €

*Le prix moyen du m³ d'eau avec l'assainissement en France est de 3,92 Euros (données eaufrance).

Pour Sumène en 2016, le prix moyen de l'eau + assainissement + abonnement compteur est de 3,36 Euros le m³.



2. Les Volumes Produits en m³ en 2016

a. Prélèvements

Evolution des volumes produit en m³ :

Année	SOURCE DE FROMENTAL	Dont FORAGE DU RANC DE BANES	SOURCE DU THEROND (Cézas)	SOURCE DU CASTANET et SANISSAC	PONT D'HERAULT (volume achetés)	Volume Total m3
2016	82 910	1 077	2 841	8 710	6 032	101 570
2015	89 708	4 182	2 926	7 307	7 038	111 164

La principale ressource provient de la « *Source du Fromental* » (à 80% des volumes produits).



Filtre à sable du FROMENTAL



Captage de la Source des POUJADES Castanet

b) Volumes achetés à des collectivités riveraines

L'Eau de Pont d'Hérault est acheté à Saint ANDRE de MAJENCOULES :

Année	Volumes achetés
2016	6 032 m ³
2015	7 038 m ³



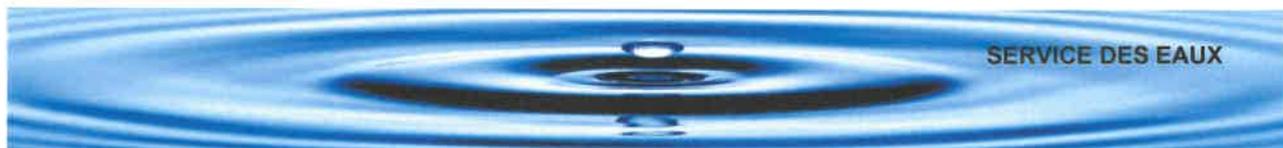
3. La surveillance des ressources

La quantité d'eau disponible est constamment surveillée par les agents du Service Des Eaux de la commune avec une attention toute particulière en période d'étiage.

Dispositif en place :



Télésurveillance du réseau Eau Potable



B/ LA DISTRIBUTION

1. Le Réseau

La longueur totale du réseau gérée par la commune est d'environ **49 kms**. Il est réparti de la façon suivante :

❖ SUMENE agglomération	18,7 kms
❖ LE CASTANET / SANISSAC	10,7 kms
❖ CEZAS	4,4 kms
❖ PONT D'HERAULT	2,1 kms
❖ LE POUGET	7,0 kms
❖ METGES	6,0 kms

Le réseau d'origine date de **1952**, ces canalisations sont en majorité en acier, en polyéthylène et nous trouvons également divers types de PVC.

L'exploitation du réseau montre que son fonctionnement est dans l'ensemble satisfaisant. Le nombre d'interventions pour réparations reste relativement faible.

- **Les branchements en plomb :**

« Le plomb a été largement utilisé pour la fabrication de canalisations d'eau potable jusque dans les années 1950 pour les réseaux intérieurs de distribution d'eau et, parfois, jusque dans les années 1990 pour les branchements publics ».

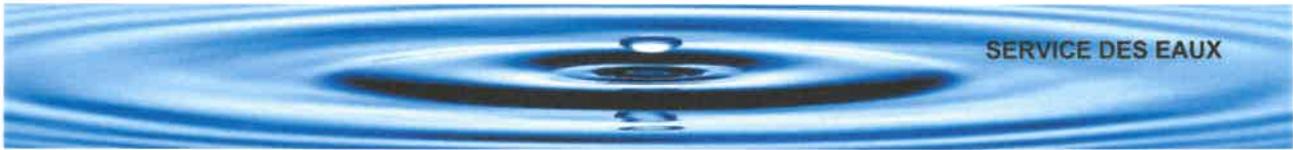
De façon ponctuelle, le service des eaux remplacent des branchements en plomb sur son réseau.

Rappel de la réglementation :

« Le décret de 05 avril 1995 a interdit la mise en place de canalisation en plomb. L'arrêté du 10 juin 1996 a interdit l'emploi de brasures (soudures) contenant du plomb. Enfin, l'arrêté du 29 mai 1997 modifié fixe la liste des métaux, alliages et revêtements métalliques autorisés pour la fabrication des équipements en contact avec l'eau potable. Il fixe notamment des teneurs maximales en plomb, pour certains alliages.

Depuis 2013, il faut veiller à éviter tout contact entre l'eau et le plomb des canalisations par tout moyen approprié. La responsabilité repose sur les distributeurs d'eau pour les canalisations du domaine privé. Les canalisations d'eaux usées ne sont pas concernées ».





2. Nombre de compteurs

Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par un branchement.

Le comptage de l'eau se fait principalement par compteur individuel situé en limite de propriété ou à l'intérieur du logement.

Ce dernier système a l'avantage de protéger le compteur, mais a l'inconvénient de laisser à la charge de la collectivité toutes les pertes qui existent depuis l'entrée de la propriété jusqu'à chaque logement collectif ou individuel.

Evolution du nombre branchement de compteurs :

Année	Nombre de compteurs
2016	1 033
2015	1 025

Pour **2016**, le nombre de compteurs est de : **1033** (*soit + 8 compteurs*).

3. La Consommation

Nombre d'habitants de la commune : **1 645** (*population légale en vigueur au 01/01/2016*).

Nombre d'abonnés en 2016:

(*Les ménages, les industriels, les artisans commerçants, autres...*): **1033 abonnés.**

Les volumes distribués vendus :

Année	Volume Total vendu m3/an	Vente aux abonnés et Abonnement en Euros
2016	71 550	163 086,00 €
2015	71 481	164 595,75 €

Les volumes vendus en 2016 restent stable par rapport à 2015.

4. Les Réservoirs

Les eaux captées et transportées sont réparties sur la Commune en satisfaisant les besoins essentiellement variable dans le temps.

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité en cas d'accident grave sur les conduites. Les réservoirs contiennent une réserve d'incendie de 120 m³.

Désignation des Réservoirs	Volume stocké En m ³
Le Chemin Droit	500
Les Lieures	500
Le Castanet	200 (soit 2 x 100 m ³)
Sanissac (bâche de reprise)	30
Cézas	75
Le Pouget	50
Metges	150
Volume total stocké	1 505 m³



La capacité de stockage de la commune (1 505 m³) paraît actuellement suffisante si l'on se réfère aux critères habituels de sécurité dans ce domaine.

5. Les Pertes sur la distribution

Rendement général du réseau de distribution (en %)

Année	Volume Total distribué	Volume Total produit	Rendement du réseau
2016	82 910	101 570	77,50 %
2015	81 671	111 164	73 %

Pour 2015: $R = (\text{volume distribué} * 100) / \text{volume produit}$
R = 77,50 %

Les pertes sont constituées principalement par :

- des fuites d'eau sur les réseaux,
- des purges des réseaux d'eau,
- de l'utilisation des PI et BI pour les incendies et le pesage des poteaux,



Evolutions apportées afin de limiter les pertes :

- Renouvellement des branchements et de compteurs,
- Recherches de fuites,

C/ VERIFICATION DE LA QUALITE DE L'EAU

1. Mesures de prévention pour la qualité de la production

Le territoire communal de Sumène est concerné par les périmètres de protection de pour les captages :

- Source du Fromental : *Arrêté Préfectoral du 02.08.1951,*
- Forage du RANC de BANES : *Arrêté - préfectoral du 14.12.1993,*
- Source et Forage du Théron : *Arrêté Préfectoral du 25.10.2012,*

2. Le Type de Traitement

Lieu	Type de traitement
Bassin de la Rouvière, des Lieures et Metges	Chlore gazeux
Bassin de Cézas	Lampe U.V
Bassin du Castanet / Pouget	Pompe doseuse (chlore)



Traitement Chlore gazeux



Traitement Pompe doseuse de chlore



Traitement Lampe U.V

3. La Surveillance de la qualité de l'eau distribuée

La réglementation fixe les conditions minimales de contrôle sanitaire. Analyses bactériologiques et physico-chimiques (*Décret du 03 janvier 1989*).

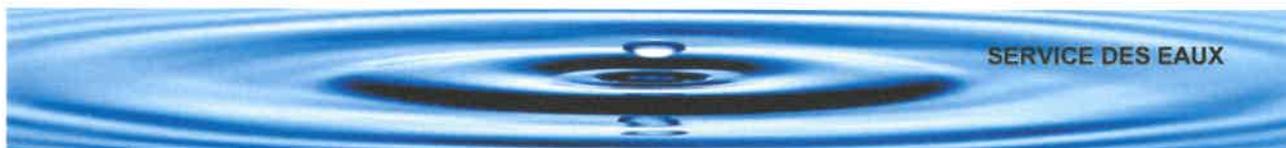
Le nombre d'analyses réalisées en **2016** par les laboratoires ont été de :

23 analyses (*soit 9 analyses sur le bourg, 6 analyses pour le Castanet, 4 analyses pour Cézas et 4 analyses pour Pont d'Hérault*). En **2016**, la bactériologie a été conforme à **100%**.



CONCLUSION

Sur le plan qualitatif, les eaux distribuées sont conformes à la législation. Pour 2016, le Service des Eaux a assuré une production suffisante en quantité et en qualité.



II. INDICATEURS FINANCIERS

A / LE PRIX DE L'EAU

1. La Tarification :

Le service n'est pas assujéti à la TVA, il s'agit d'un **tarif binôme** (*terme fixe et terme proportionnel*).

Le **Terme fixe** qui englobe la prime fixe et la location compteur, terme appelé « **Abonnement** » dont le montant est également fonction du diamètre du compteur.

Abonnement annuel 2015 : (*Délibération du Conseil Municipal du 30 Nov. 2009*)

Caractéristiques du compteur Ø en mm	Abonnement compteur annuelle H.T
Ø 15 mm	60,00 €
Ø 20 mm	61,50 €
Ø 30 mm	77,60 €
Ø 40 mm	96,50 €
Ø 50 mm	124,00 €

Le nombre de compteurs en Ø 15 mm représente environ **90%** des abonnés.

Les modalités de tarification :

Catégories de tarifs :

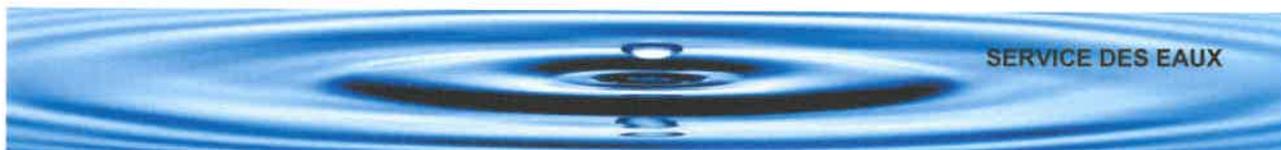
Abonnés/Industriel/commercial - prix de base – tarifs dégressifs en fonction des tranches de consommation.

Les modalités d'évolution et de révision :

Le tarif est révisable chaque année par délibération.

Délibération du 30 nov.2009, le Conseil Municipal a décidé de fixer le tarif de l'eau utilisée à usage domestique par les abonnés à 1,45 € HT/m³ et un tarif dégressif par les gros consommateurs suivant le tableau ci-après :

Nombres de m ³	Montant H.T/m ³
0 à 1 500 m ³	1,45 €
+ 1 501 m ³	1,20 €



2. Les éléments relatifs aux prix du mètre cube:

Présentation des composants pour l'exercice 2016 :

Le prix de l'eau au m ³ consommé	1,45 €
<u>Redevances Agence de l'Eau au m³ :</u> - Redevance Prélèvement sur la Ressource en Eau - Redevance Pollution Domestique	0,15 € + 0,29 €
Montant	= 0,44 €
Abonnement compteur annuel (Ø 15 mm)	60,00 €

a. Les composantes du prix de l'eau comportent 2 parties :

1. Vente de l'eau au m³ + abonnement compteur :

Le produit est destiné à la Commune qui assure les travaux pour distribuer l'eau potable aux usagers :

- *Gestion surveillance des équipements,*
- *Entretien et réparation du réseau (élimination des fuites)*
- *Construction du réseau,*

Le prix du mètre cube d'eau consommé se compose de :

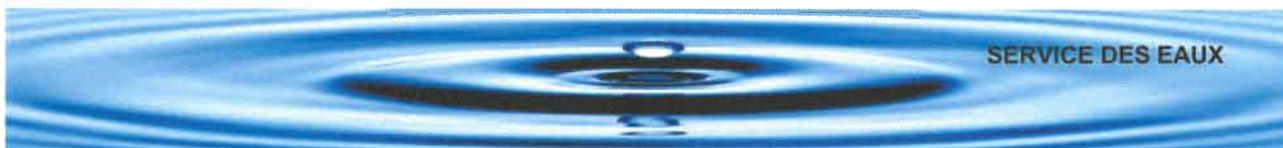
Partie fixe : Abonnement du compteur et entretien du branchement

Il finance les charges fixes du service de l'eau qui sont indispensables même s'il n'y a pas de consommation.

Partie proportionnelle :

Le Prix évolue en fonction de la consommation d'eau.

Ce produit est destiné à la Commune pour l'entretien, la surveillance et la gestion des équipements.



2. Les Taxes d'environnement

Il faut distinguer 2 types de Redevances perçues par l'Agence de l'Eau RMC.

2.1 La Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (à 0,15 €) :

Elle est fonction :

- Du volume annuel prélevé et du type de captage,
- De la consommation en estimant le volume non restitué au milieu naturel par rapport au volume prélevé,

2.2 La Redevance Pollution Domestique (à 0,29 €) :

Elle est fonction :

- De l'importance de la pollution produite,
- De l'importance de la population,



L'Agence de bassin RMC perçoit pour l'ensemble des communes de la région cette redevance qui sert à financer et à aider les investissements, les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel.

1. La Facture d'Eau :



Base 120 m3 eau

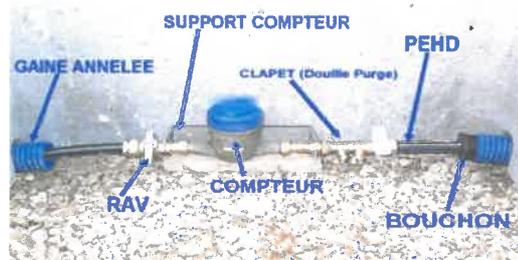
	En m ³	Tarif	Montant
Eau	120	1,45 €	174 €
2 Redevances Agence de l'Eau	120	0,44€	52,80 €
Abonnement compteur Ø 15 annuel	/	60,00 €	60,00 €
TOTAL =			286,80 Euros

B/ LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1. Les Tarifs :

Branchement au réseau d'EAU POTABLE :	1 220 €
Mise ne service d'un branchement déjà existant avec pose de compteur d'eau :	300 €
Compteur gelé : Ø 15 et 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm	80€ 160 € 230 €
Pose abri compteur et fourniture :	230 €
Pose d'un compteur d'eau supplémentaire :	400 €
Dépose de compteur d'eau :	100 €

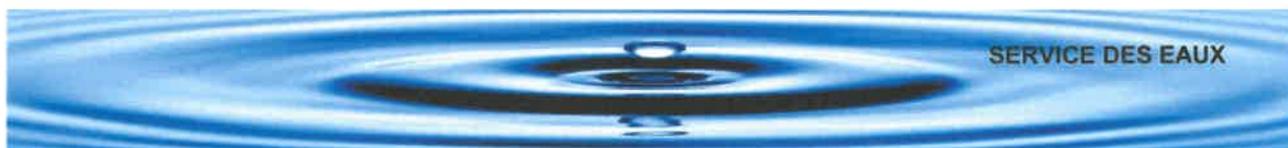
Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal (*Délibération du 30 nov. 2011*).



2. En 2016 :

Travaux branchements et de fonctionnement s'élève à : **1 100 €uros**

Année	Travaux branchements et de fonctionnement
2016	1 100 €
2015	6 580 €



3. La Dette

L'état de la dette au **01/01/2016** est le suivant :

Dette en capital	26 593,53 €uros
-------------------------	------------------------

Remboursement des annuités en **2016**:

Capital	5 061,69 €
Intérêt	1 238,22 €
TOTAL	6 299,91 €uros

4. L'Autofinancement en 2016 :

La dotation aux amortissements a été de **80 518,22 €uros**.

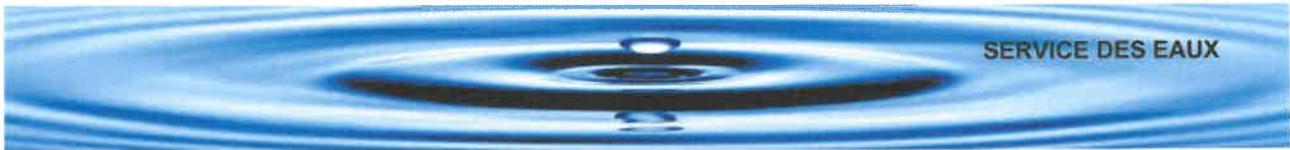
5. Les Travaux d'investissement réalisés :

Année	Travaux	Montants
2016	Aucuns	0 € TTC
2015	* Protection cathodique * Acquisition Mini pelle	18 822,00 € TTC 25 800,00 € TTC

CONCLUSION POUR LE SERVICE EAU POTABLE

En conclusion, nous avons une stagnation de la vente d'eau aux particuliers.

Le schéma directeur Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) va être élaboré.



SERVICE DE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

I. LES INDICATIONS TECHNIQUES 2016

La Commune de **SUMENE** avec ses **1 714** habitants, appartient à la catégorie des agglomérations produisant charge Brute organique comprise entre 120 et 600 kg/j pour un débit de 300 m3/jour (2000 Eq/Hab.).

A/ Les zones d'assainissement non collectif

Le nombre de bâtiments disposant d'un système d'assainissement non-collectif sur la commune est d'environ 430 en 2016.

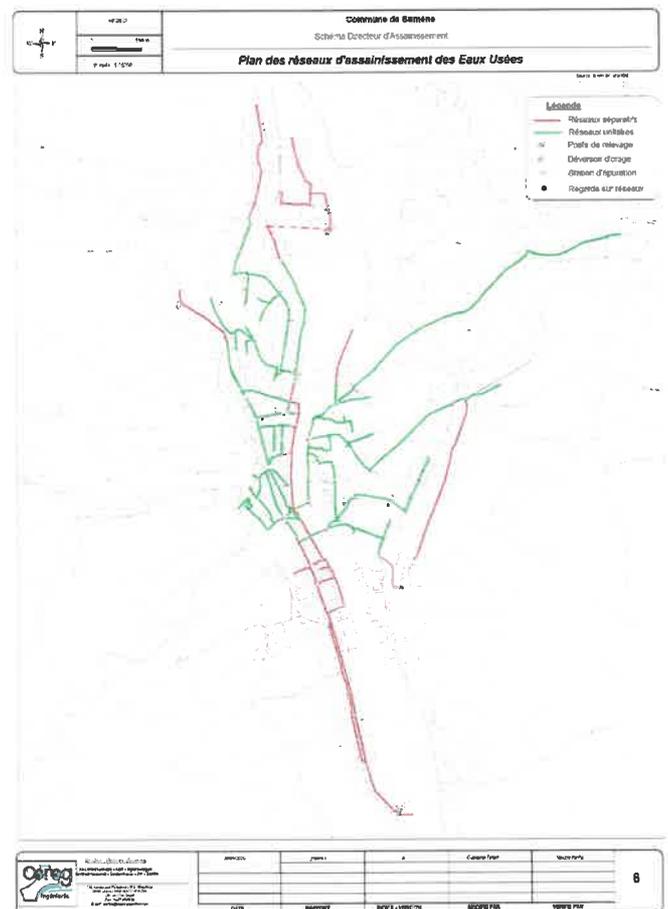
B/ Les zones d'assainissement collectif

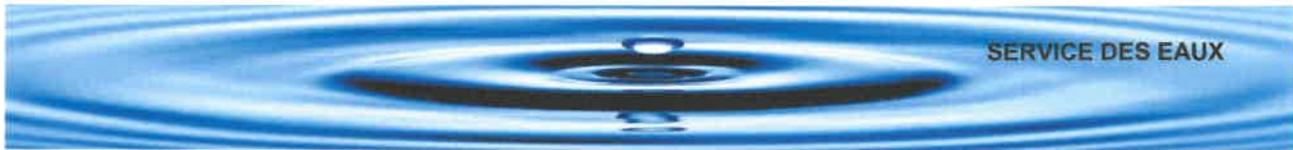
Nombre d'habitants raccords à une station de traitement est d'environ 900 dont :

- 2 restaurants,
- 1 pizzeria,
- 2 cafés,
- 2 boulangeries,
- 4 industriels de textiles,
- 1 maison de retraite,
- 2 établissements scolaires,

Le système de collecte est **unitaire** sur l'ensemble du réseau.

La longueur du réseau est de : **9,160 Kms** (dont 3,344 kms en réseau séparatif et 5,819 kms en réseau unitaire). La majeure partie est en amiante-ciment, mais nous trouvons également de la fonte pour les traversées de rivière, du PVC et du bâti.





II. LES INDICATEURS FINANCIERS EN 2016

A/ Le prix de l'assainissement

1. La Tarification

Ce service n'est pas assujéti à la TVA. Une tarification monôme est pratiqué (proportionnelle au nombre de m³ rejetés). Le tarif est de **0,81€ par m³** quelle que soit la quantité rejetée. Le tarif est révisable chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Evolution :

<i>Année</i>	<i>Tarifs de l'assainissement au m³</i>
2016	0,81 €
2015	0,81 €

2. Le prix total de l'assainissement:

Base de 120 m³

	En m³	Tarif à	Montant
Assainissement collectif	120	0,81 €	97,20 €
Redevance Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,16 €	19,20 €
TOTAL =		0,97 €	116,20 €

Soit un tarif global de l'assainissement collectif de **0,97 €uros/m³**, la partie fixe du tarif de l'assainissement de 0, 81€ n'a pas changé depuis 2010.

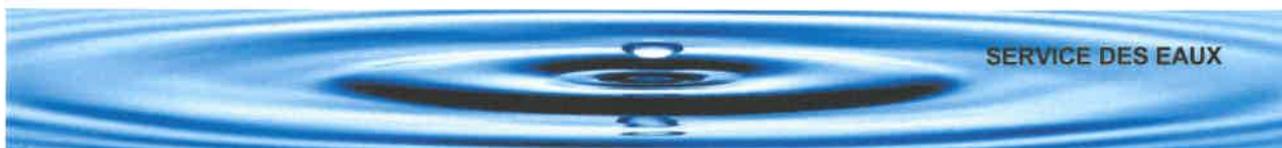
B/ LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS POUR 2016

1. Les Recettes

- Assainissement :	32 291,91 €
- Droit de Branchement :	2 500,00 €
- Redevance Lutte contre la pollution	21 297,60 €
- Redevance Modernisation des réseaux	6 865,76 €

Autres recettes :

- ✓ Tarif : Participation au raccordement au réseau d'assainissement : **2 500 €** (Délibération du 30 nov. 2011)
.1 raccordement en 2016 soit 2 500 €uros.



- ✓ Modification de branchement de Ø 40 en Ø 100 sur le réseau d'assainissement : **765 €**

2. La Dette :

Année 01/01/2016	
DETTE en CAPITAL	153 891,72 €uros

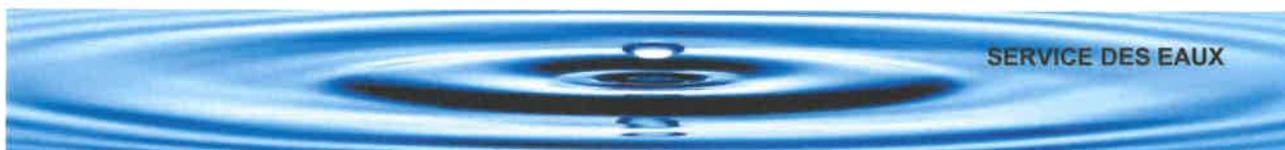
Annuités de Remboursement :

Année 01/01/2016	
Remboursement en capital	15 848,58 €
Intérêt	6 706,92 €
TOTAL	22 555,50 €

3. L'Autofinancement

La dotation amortissements, globalisée avec celle de l'eau, a permis de contrebalancer le capital du remboursement des emprunts.

Année 2016	
Dotation aux Amortissements	24 472,50 €uros



4. Les Travaux réalisés sur le réseau d'assainissement collectif :

Année	Travaux	Montants en Euros
2016	• Renouvellement Enregistreur Endress Hauser model « Ecograph »	1 317,60 €
	• Un groupe électropompe (pompe de recirculation)	1 356,00 €
	• Pose une pompe de relevage et une colonne de refoulement	5 587,20 €
	• Etude Comparative de la station épuration (SATAC – Département du Gard)	5 537,28 €
	• CEREG Honoraires (Résiliation)	17 299,30 €
	• Remise en conformité du réseau d'assainissement collectif de la « Rue des Marchands »	12 073,00 €
	Montant TOTAL =	43 170,38 €
2015	Station épuration : Dont acquisition matériel (préleveur automatique) 7 205,26 €	28 306,19 €

- **Résultat de l'autosurveillance de la station d'épuration :**

L'audit réalisé et le suivi des résultats, par le SATESE du Gard, permettent de constater que l'auto surveillance pour l'année 2016 a été réalisée correctement dans son ensemble.

Selon les critères de cotation de l'Agence de l'Eau RMC, la note du dispositif a été établie à **8,1 /10**.

- **Le fonctionnement de la station d'épuration:**

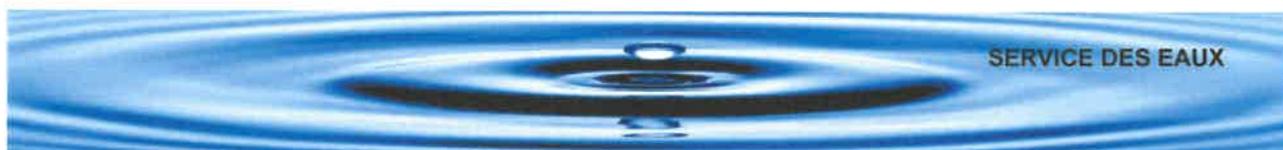
L'auto surveillance 2016 a été réalisée correctement.

Les bilans mensuels sur le fonctionnement ainsi que les résultats d'analyses des eaux-usées (*effectuées par le laboratoire agréé*) sont transmis au SATE30 et la Police de l'Eau du GARD.

- **Projet :**

Le projet de la nouvelle station d'épuration est toujours à l'étude.

Selon les critères de l'Agence de l'Eau, la station se situe dans un une classe de rendements qualifiée de : Mauvais



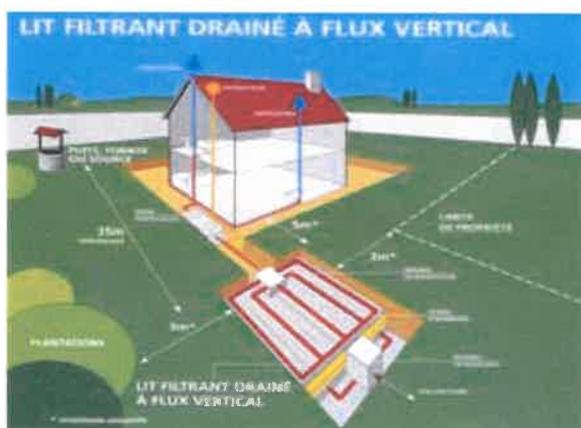
Assainissement Non-Collectif

Les habitations en milieu rural ont généralement un assainissement individuel. Conformément à la Loi sur l'Eau, les installations d'assainissement autonome liées à un permis de construire font l'objet d'un suivi par la commune de Sumène. La mise en place du SPANC (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*) s'est effectuée au 1er janvier 2006 conformément à la loi.

Ce dispositif contrôle les systèmes d'assainissement domestiques autonomes (traitement des eaux usées des habitations non reliées au tout à l'égout) existants et les installations neuves pour s'assurer que les eaux usées des installations individuelles sont correctement dépolluées et veille à garantir la salubrité publique et à protéger l'environnement.

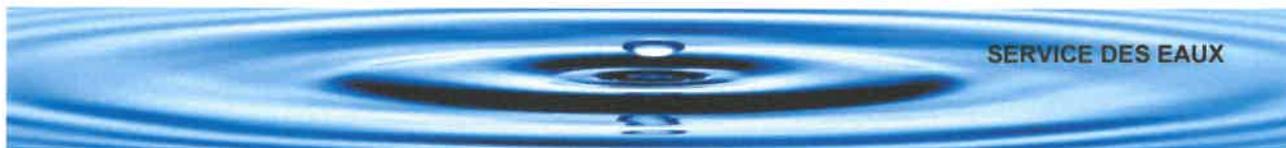
Le SPANC a compétence sur toute la commune de Sumène, depuis le 1er janvier 2006.

Exemple de dépollution des eaux usées d'une habitation



Pour la période de 2016:

2	Demandes d'Autorisations d'implanter un dispositif d'assainissement autonome dans le cadre d'un Permis de Construire (<i>instruits et encours d'instructions</i>),
0	Dossiers Demandes de Réhabilitations des dispositifs d'assainissement autonome existants (<i>instruits et encours d'instructions</i>),
3	Dossiers de Contrôles et Diagnostics des dispositifs d'assainissement autonome existants instruits dans le cadre d'une étude de vente immobilière.



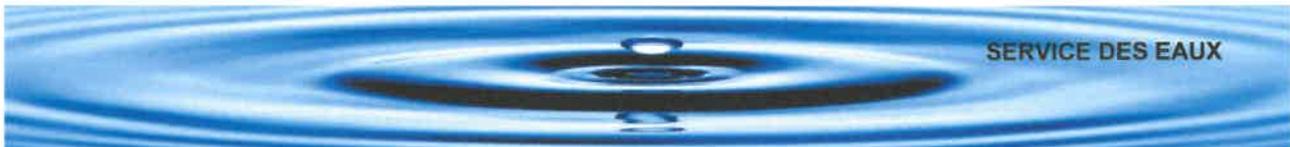
CONCLUSION POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune poursuit le programme de travaux sur le réseau d'assainissement collectif et la station d'épuration selon les prescriptions du S.D.A (Schéma directeur d'assainissement) réalisé en 2009.

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Le Service SPANC poursuit les diagnostics et l'instruction des dossiers d'assainissement non-collectif.

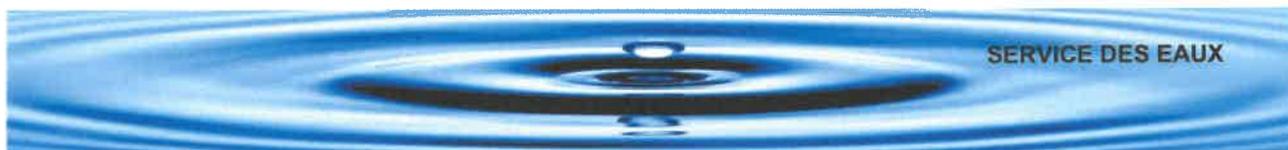


Fait et délibéré en Mairie, le

23 NOV. 2017

Le Maire,
Jérôme MORALI





ANNEXES

ANNEXE 1 : Facture Eau/Assainissement 2016

FACTURE

MAIRIE DE SUMENE
26 PLACE DU PLAN
30440 SUMENE
Tél./Fax. 04 67 81 30 05 04 67 81 33 79
Mail : mairie-de-sumene@wanadoo.fr

FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT

Règlement à effectuer à :
TRESORERIE LE VIGAN
30, ROUTE DU PONT DE LA CROIX
30120 LE VIGAN

N° de facture : -01-216-679
Numéro du rôle : 01
Numéro d'ordre dans ce rôle : 679 (Assainiss. : 396)
N° abonné : 216
N° compteur / embra. : 1505709

1B RUE VILLENEUVE
30440 SUMENE

1B RUE VILLENEUVE

Emise le :

30440 SUMENE

DESIGNATION	TVA	QTE	PRIX UNITAIRE	HT	TVA	TTC
<i>Les montants sont exprimés en Euros</i>						
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Location Compteur en 15		1,00	60,00000	60,00		60,00
Ancien Index		6 688,00				
Nouvel Index		6 608,00				
Volume Consommé en m3		120,00				
Tarif Eau / m3		120,00	1,45000	174,00		174,00
Tarif Eau Sup. à 1500 m3			1,20000			
ORGANISME PUBLIC - AGENCE DE L'EAU						
Redevance Préservation Ressources en Eau / m3		120,00	0,15000	18,00		18,00
Redevance Pollution Origine Domestique / m3		120,00	0,29000	34,80		34,80
Total EAU :				286,80		286,80
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES:						
Tarif Assainissement / m3		120,00	0,81000	97,20		97,20
ORGANISME PUBLIC - AGENCE DE L'EAU						
Redevance Modernisation Réseau Assainissement / m3		120,00		19,20		19,20
Total ASSAINI :				116,40		116,40

Penser à protéger votre compteur d'eau contre le gel !

Totaux :

TOTAL TTC A PAYER

403.20

PAPILLON A DECOUPER ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE REGLEMENT A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC

679

FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT

SUMENE
Emetteur facture : MAIRIE DE SUMENE

N° d'ordre :
Détail TTC :

N° de facture : -01-216-679

TOTAL A PAYER EN EUROS :

Rôle : 01	N° dette : 679
Eau	Assainiss. :
679	396
Détail TTC :	
286,80	116,40
TOTAL A PAYER EN EUROS : 403,20	

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°66-624 du 19 août 1966 modifié par le décret n°91-362 du 13 avril 1991 relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (art. L.1817-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

ANNEXE 2 : Facture Eau/Sans Assainissement 2016

FACTURE

MAIRIE DE SUMENE
26 PLACE DU PLAN

30440 SUMENE

Tél./Fax. 04 67 81 30 05 04 67 81 33 79

Mail : mairie-de-sumene@wanadoo.fr

FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT

Règlement à effectuer à :

TRE:

30, F

30120 LE VIGAN

N° de facture : -01-01208-18

N° compteur / embra.: A12HA167

444Q
6

LA ROUVIERE HAUTE

30440 SUMEN

LA ROUVIERE HAUTE

Emise le :

30440 SUMENE

DESIGNATION	TVA	QTE	PRIX UNITAIRE	HT	TVA	TTC
<i>Les montants sont exprimés en Euros</i>						
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Location Compteur en 15		1.00	60.00000	60.00		60.00
Ancien Index		170.00				
Nouvel Index		290.00				
Volume Consommé en m3		120.00				
Tarif Eau / m3		120.00	1.45000	174.00		174.00
Tarif Eau Sup. à 1500 m3			1.20000			
ORGANISME PUBLIC - AGENCE DE L'EAU						
Redevance Préservation Ressources en Eau / m3		120.00	0.15000	18.00		18.00
Redevance Pollution Origine Domestique / m3		120.00	0.29000	34.80		34.80
Total EAU :				286.80		286.80

Penser à protéger votre compteur d'eau contre le gel !

Totaux :

TOTAL TTC A PAYER

286.80

Avant le :

PAPILLON A DECOUPER ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE REGLEMENT A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC

18

FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Rôle : 01 N° dette : 18

Emetteur facture : MAIRIE DE SUMENE

N° d'ordre :

Détail TTC :

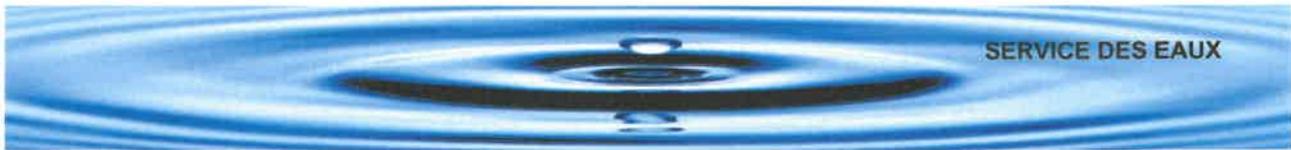
N° de facture : -01-01208-18

TOTAL A PAYER EN EUROS :

Eau	18
Détail TTC :	286.80
TOTAL A PAYER EN EUROS :	286.80

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°66-624 du 19 août 1966 modifié par le décret n°61-382 du 13 avril 1961 relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (art. L1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.



ANNEXE 3 : Qualité de l'eau de distribution ARS 2016

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.

Des données complémentaires sont consultables sur le site :

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées de 2014 à 2016

Distribution de SUMENE (VILLAGE)

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE SUMENE

Exploitant

MAIRIE DE SUMENE

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 2 captages

- ◆ CAPTAGE DU FROMENTAL
- ◆ FORAGE DU RANC DE BANES

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de traitement :

- ◆ STATION DE SUMENE

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 27 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

6 valeurs mesurées : mini. : 19,8 °f - maxi. : 27,3 °f - moyenne : 22,6 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

1 valeur mesurée : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

9 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/L - maxi. : 1,2 mg/L - moyenne : 0,8 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

3 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

qualité physico-chimique satisfaisante.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est effectué par le service santé environnementale de la délégation départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Les analyses sont réalisées depuis 2015 par le laboratoire Carso - Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon. Avant 2015, les analyses étaient effectuées par le laboratoire Eurofins IPL-Sud. Tous les deux sont agréés par le ministère chargé de la santé

Le nombre d'analyses effectué dépend du nombre d'habitants desservi et du type de ressource (souterraine ou superficielle).

Les prélèvements sont faits à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers par voie d'affichage.

Pour mieux comprendre

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins d'une pollution microbiologique de la ressource ou du réseau (pollution pouvant être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...)

Les nitrates sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de la vie (végétaux, animaux et humains) à des teneurs voisines de 5 mg par litre. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg par litre afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

L'agressivité de l'eau peut entraîner la corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre, ...) dans les réseaux intérieurs. Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer, en évitant les gaspillages. Compte tenu que le plomb est un élément toxique, il convient de limiter son accumulation dans l'organisme. Aussi il est vivement recommandé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsqu'il y a présence de canalisations en plomb dans l'habitation.

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire.

A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticides. Certains, à l'état de traces dans l'eau, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à la personne responsable de la distribution de l'eau et, éventuellement, auprès du service santé environnementale de la délégation départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé.

Des gestes simples

Après quelques jours d'absence, purgez l'ensemble des canalisations d'eau avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

En cuisine, utilisez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la cuisson des aliments et le rinçage des ustensiles. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

L'eau froide doit être conservée au frais dans un récipient couvert sans dépasser plus de 48 heures.

Réservez les traitements complémentaires éventuels, tels les adoucisseurs au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développements microbiens lorsque leur entretien est mal assuré.

Responsable de secteur SECT GARD

GESTIONNAIRES

UGE - 0184 - SUMENE ET ECARTS	Maitre d'ouvrage : MAIRIE DE SUMENE
	Exploitant : MAIRIE DE SUMENE

PLAGE D'ANNEES

Année de début :	2014
Année de fin :	2016

RESSOURCES : Réseau avec une partie des ressources autorisées

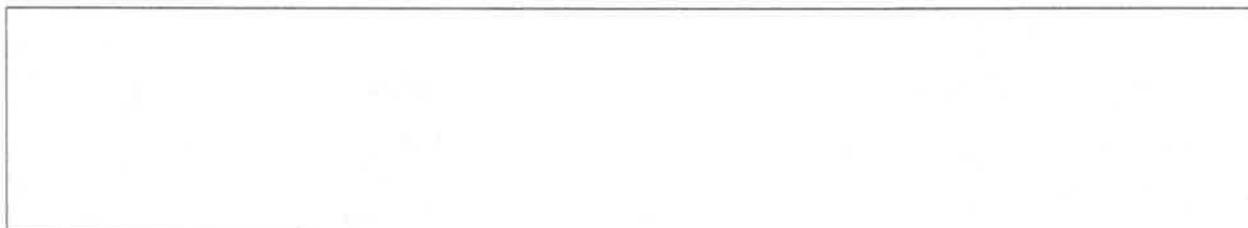
Captage(s)	Etat	Avis géol.	CDH	DUP	Hypoth.	Terminé
CAP - 000596 - FORAGE DU RANC DE BANES	TE	01/11/1991	23/07/1991	14/12/1993		
CAP - 000597 - CAPTAGE DU FROMENTAL	NE					

TRAITEMENTS

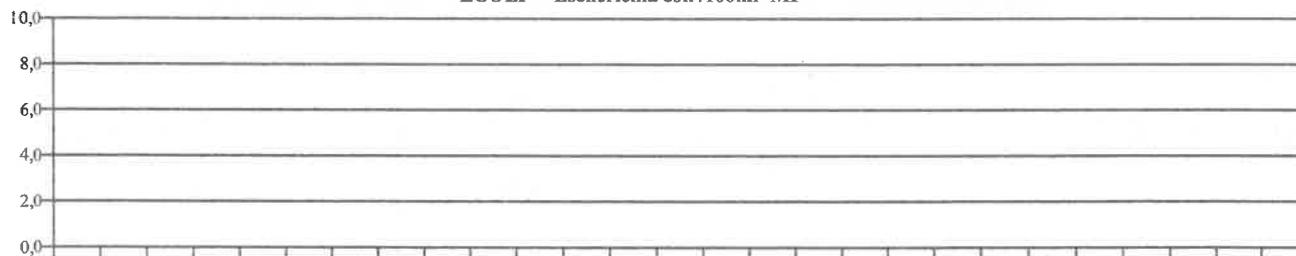
Traitements(s)	Date d'autorisation
TTP - 000599 - STATION DE SUMENE	

BACTERIOLOGIE

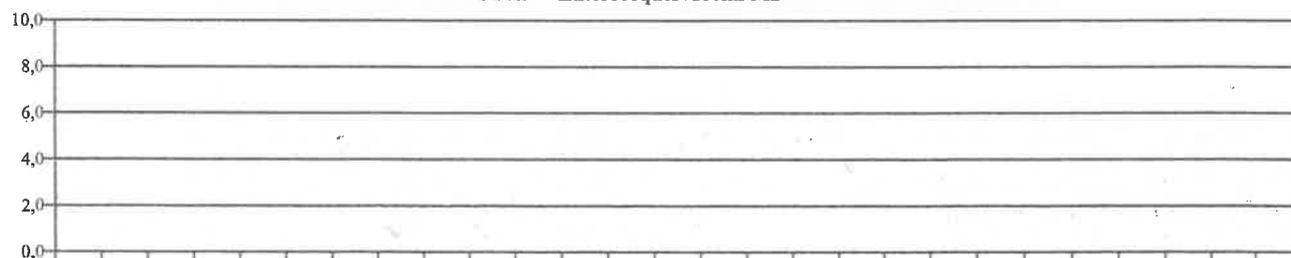
Date de début : 3 février 2014			Types de visite :	
Date de fin : 12 décembre 2016			D + P	
Types de visite :	P	D	Total	Limite de qualité minimum : 0 germes maximum : 0 germes
Nombre de mesures :	6	21	27	
Minimum de germes :	0	0	0	
Maximum de germes :	0	0	0	
Pourcentage de conformité :	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
COMMENTAIRE				
Eau de bonne qualité.				



ECOLI - Escherichia coli /100ml -MF

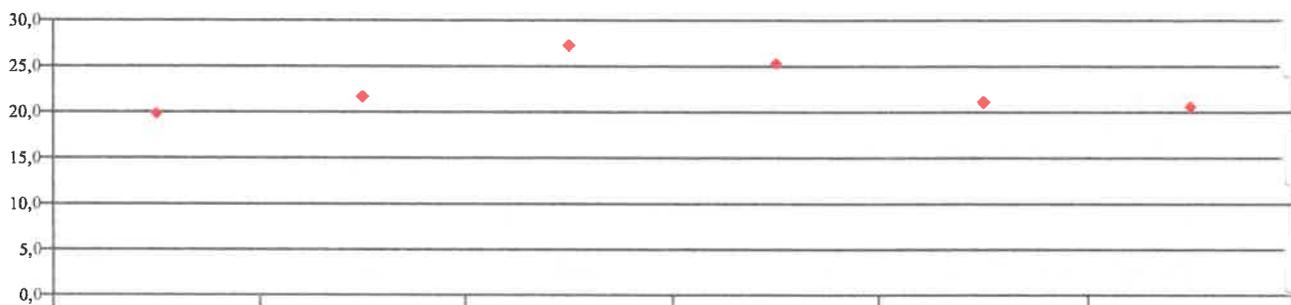


STRF - Entérocoques /100ml-MS



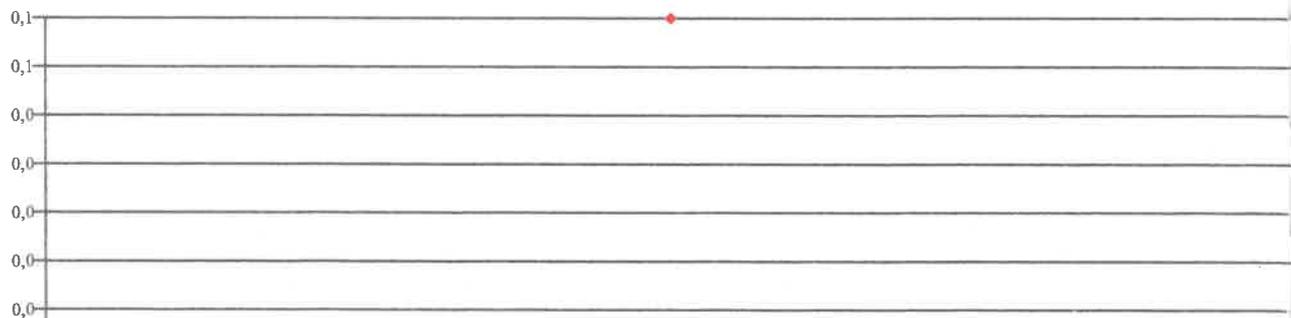
CHIMIE 1
TH - DURETÉ

Date de début : 3 février 2014				Types de visite :		
Date de fin : 12 décembre 2016				D + P		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		6		6		
Minimum mesuré :		19,80		19,80	limites	références
Maximum mesuré :		27,30		27,30	maximum :	aucune
Moyenne calculée :		22,63		22,63	minimum :	aucune
COMMENTAIRE						
Eau dure, calcaire.						
Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.						



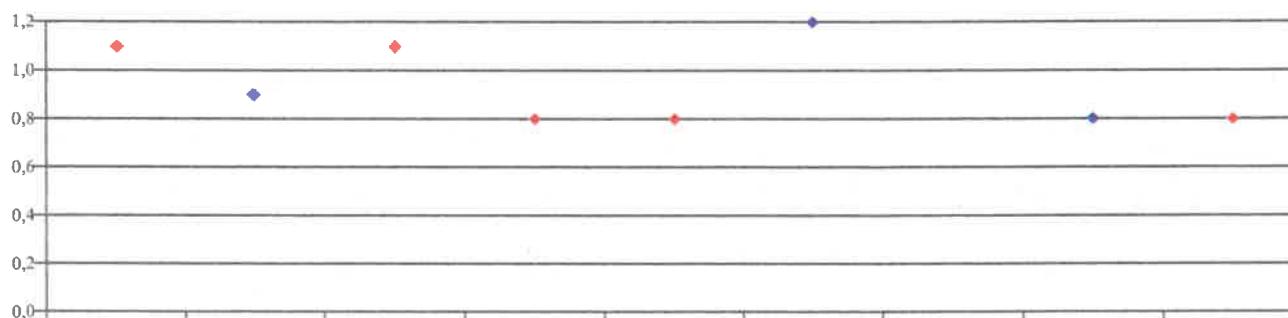
CHIMIE 2
FMG - FLUOR

Date de début : 27 mai 2015				Types de visite :		
Date de fin : 27 mai 2015				D + P		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		1		1		
Minimum mesuré :		0,06		0,06	limites	références
Maximum mesuré :		0,06		0,06	maximum :	1,5 mg/L
Moyenne calculée :		0,06		0,06	minimum :	aucune
COMMENTAIRE						
Eau peu fluorée.						
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.						



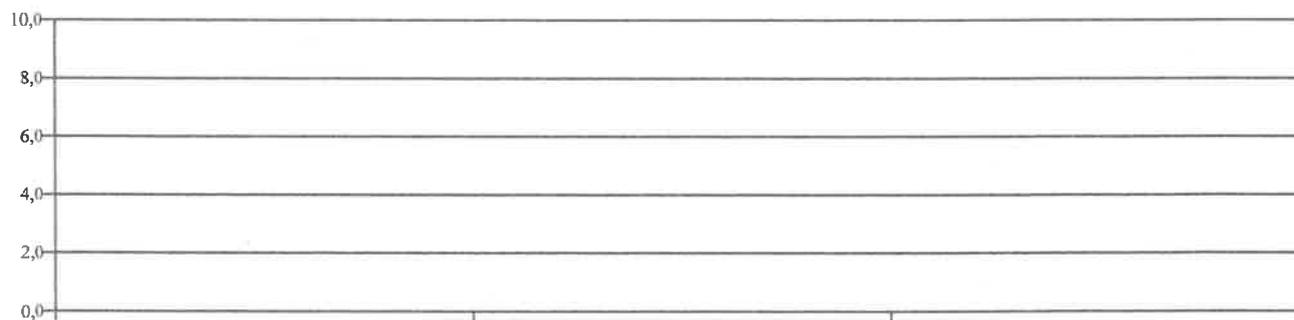
CHIMIE 3
NO3 - NITRATES

Date de début : 3 février 2014				Types de visite :		
Date de fin : 12 décembre 2016				D + P		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :	6	3	3	9		
Minimum mesuré :	0,00	0,80	0,00	0,00	limites	références
Maximum mesuré :	1,10	1,20	1,20	1,20	maximum :	50 mg/L aucune
Moyenne calculée :	0,77	0,97	0,83	0,83	minimum :	aucune aucune
COMMENTAIRE						
Eau présentant peu ou pas de nitrates.						



CHIMIE 4
PESTOT - PESTICIDES TOTAUX

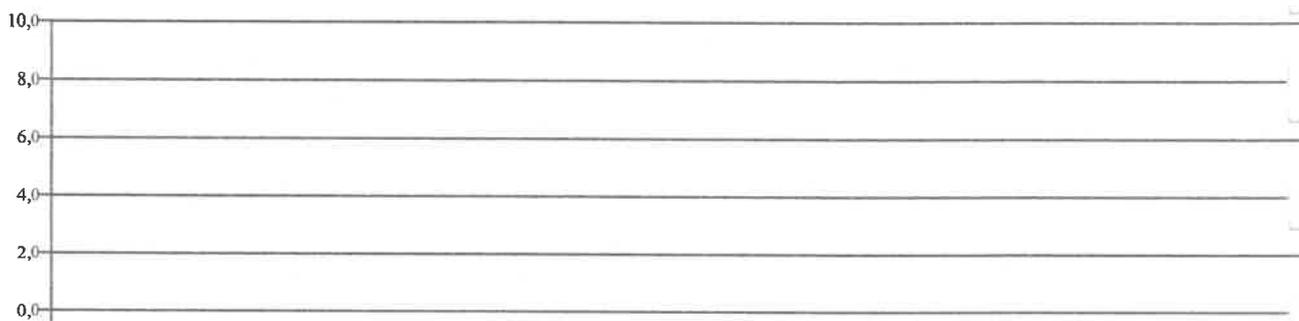
Date de début : 16 mai 2014				Types de visite :		
Date de fin : 14 mars 2016				D + P + R		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :	2	1	0	3		
Minimum mesuré :	0,00	0,00	0,00	0,00	limites	références
Maximum mesuré :	0,00	0,00	0,00	0,00	maximum :	0,5 µg/l aucune
Moyenne calculée :	0,00	0,00	0,00	0,00	minimum :	aucune aucune
COMMENTAIRE						
Eau présentant peu ou pas de pesticides.						



CHIMIE 5

BRATE - SOUS PRODUITS DE DÉSINFECTION : BROMATES

Date de début : 27 mai 2015				Types de visite : D + P + R		
Date de fin : 27 mai 2015				Exigences de qualité		
Types de visite :	R	P	D	Total		
Nombre de mesures :		1		1		
Minimum mesuré :		0,00		0,00	limites	références
Maximum mesuré :		0,00		0,00	maximum : 10 µg/l	aucune
Moyenne calculée :		0,00		0,00	minimum : aucune	aucune
COMMENTAIRE						
eau ne présentant pas de bromates						



CONCLUSION GENERALE

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
 qualité physico-chimique satisfaisante.

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.

Des données complémentaires sont consultables sur le site :

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées de 2014 à 2016

Distribution de CEZAS

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE SUMENE

Exploitant

MAIRIE DE SUMENE

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ SOURCE DE CEZAS (DE THERON)

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de traitement :

- ◆ STATION DE CEZAS

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 13 valeurs mesurées : 92,3% - maxi. : 5 germes/100ml

Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau présentant ponctuellement des dépassements des limites de qualité.

DURETÉ

6 valeurs mesurées : mini. : 30,1 °f - maxi. : 34,4 °f - moyenne : 32,0 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

1 valeur mesurée : mini. : 0,0 mg/L - maxi. : 0,0 mg/L - moyenne : 0,0 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

7 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/L - maxi. : 0,7 mg/L - moyenne : 0,2 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

1 valeur mesurée : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée peut présenter un ou des dépassements ponctuels des limites de qualité bactériologiques.

Qualité physico-chimique satisfaisante.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est effectué par le service santé environnementale de la délégation départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Les analyses sont réalisées depuis 2015 par le laboratoire Carso - Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon. Avant 2015, les analyses étaient effectuées par le laboratoire Eurofins IPL-Sud. Tous les deux sont agréés par le ministère chargé de la santé

Le nombre d'analyses effectué dépend du nombre d'habitants desservi et du type de ressource (souterraine ou superficielle).

Les prélèvements sont faits à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers par voie d'affichage.

Pour mieux comprendre

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins d'une pollution microbiologique de la ressource ou du réseau (pollution pouvant être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...)

Les nitrates sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de la vie (végétaux, animaux et humains) à des teneurs voisines de 5 mg par litre. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg par litre afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

L'agressivité de l'eau peut entraîner la corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre, ...) dans les réseaux intérieurs. Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer, en évitant les gaspillages. Compte tenu que le plomb est un élément toxique, il convient de limiter son accumulation dans l'organisme. Aussi il est vivement recommandé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsqu'il y a présence de canalisations en plomb dans l'habitation.

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire.

A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticides. Certains, à l'état de traces dans l'eau, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à la personne responsable de la distribution de l'eau et, éventuellement, auprès du service santé environnementale de la délégation départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé.

Des gestes simples

Après quelques jours d'absence, purgez l'ensemble des canalisations d'eau avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

En cuisine, utilisez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la cuisson des aliments et le rinçage des ustensiles. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

L'eau froide doit être conservée au frais dans un récipient couvert sans dépasser plus de 48 heures.

Réservez les traitements complémentaires éventuels, tels les adoucisseurs au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développements microbiens lorsque leur entretien est mal assuré.

UDI 000603 - CEZAS

Mise à jour du mercredi 15 mars 2017

Page 1/4

Responsable de secteur **SECT GARD**

GESTIONNAIRES		PLAGE D'ANNEES	
UGE - 0184 - SUMENE ET ECARTS	Maître d'ouvrage : MAIRIE DE SUMENE	Année de début : 2014	Année de fin : 2016
	Exploitant : MAIRIE DE SUMENE		

RESSOURCES : Réseau avec ressources autorisées

Captage(s)	Etat	Avis géol.	CDH	DUP	Hypoth.	Terminé
CAP - 000601 - SOURCE DE CEZAS (DE THERON)	TE	11/06/2007	02/10/2012	25/10/2012		

TRAITEMENTS

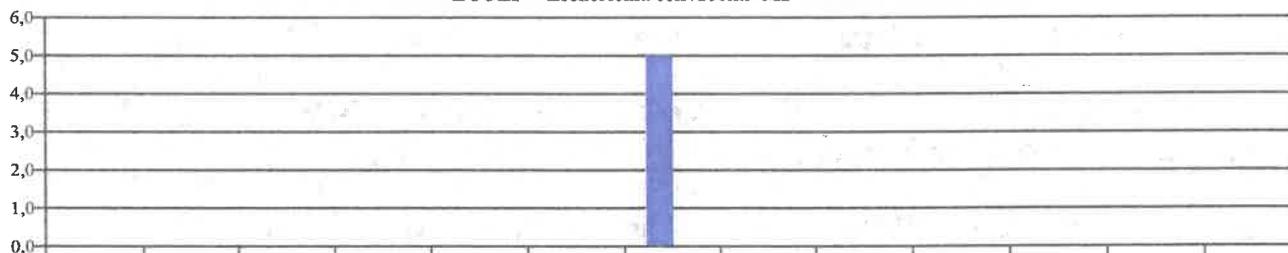
Traitements(s)	Date d'autorisation
TTP - 000602 - STATION DE CEZAS	

BACTERIOLOGIE

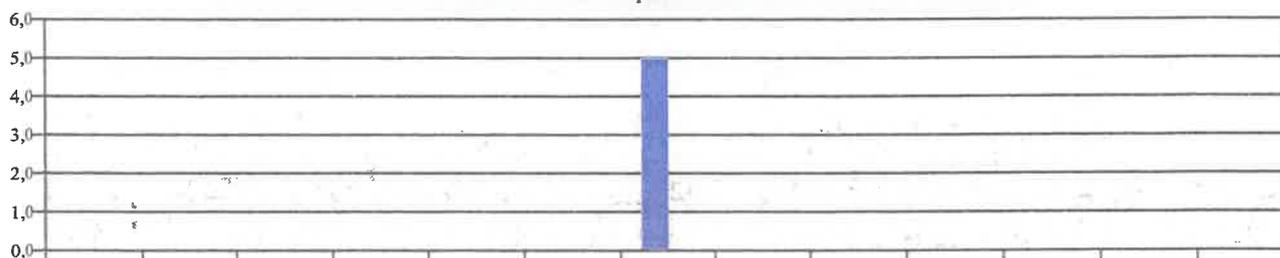
Date de début : 16 avril 2014 Date de fin : 28 septembre 2016				Types de visite : D + P	
Types de visite :	P	D	Total	Limite de qualité	
Nombre de mesures :	6	7	13	minimum : 0 germes	
Minimum de germes :	0	0	0	maximum : 0 germes	
Maximum de germes :	0	5	5		
Pourcentage de conformité :	100,00 %	85,71 %	92,31 %		
COMMENTAIRE					
Eau présentant ponctuellement des dépassements des limites de qualité.					



ECOLI - Escherichia coli /100ml -MF

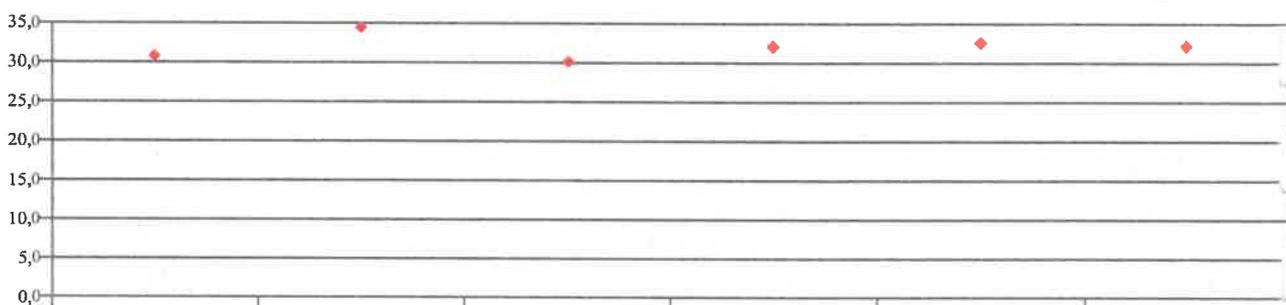


STRF - Entérocoques /100ml-MS



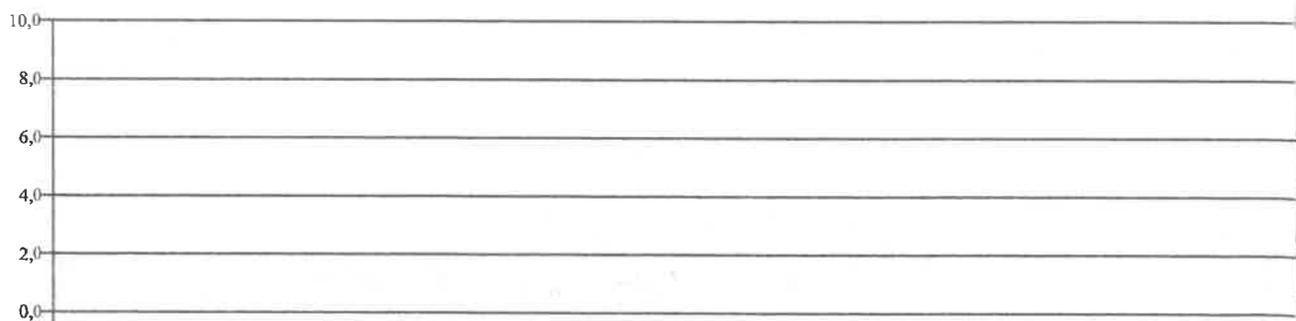
CHIMIE 1
TH - DURETÉ

Date de début : 29 juillet 2014				Types de visite :		
Date de fin : 28 septembre 2016				D + P		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		6		6		
Minimum mesuré :		30,10		30,10	limites	références
Maximum mesuré :		34,40		34,40	maximum :	aucune
Moyenne calculée :		32,03		32,03	minimum :	aucune
COMMENTAIRE						
Eau très dure, très calcaire. Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.						



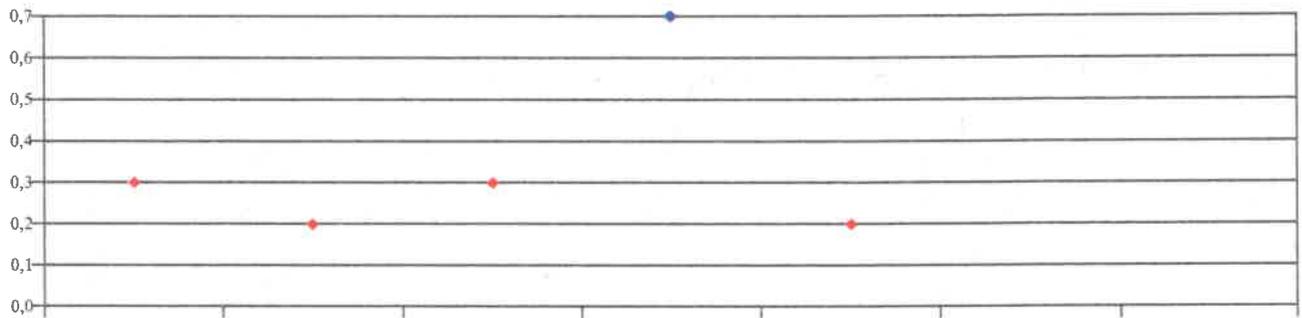
CHIMIE 2
FMG - FLUOR

Date de début : 20 mars 2015				Types de visite :		
Date de fin : 20 mars 2015				D + P		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		1		1		
Minimum mesuré :		0,00		0,00	limites	références
Maximum mesuré :		0,00		0,00	maximum :	1,5 mg/L
Moyenne calculée :		0,00		0,00	minimum :	aucune
COMMENTAIRE						
Eau peu fluorée. Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.						



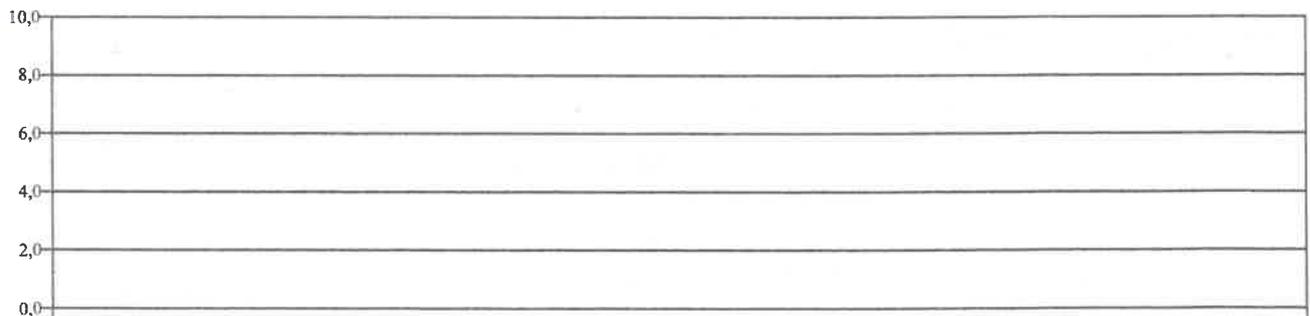
**CHIMIE 3
 NO3 - NITRATES**

Date de début : 29 juillet 2014				Types de visite :		
Date de fin : 28 septembre 2016				D + P		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		6	1	7		
Minimum mesuré :		0,00	0,70	0,00	limites	références
Maximum mesuré :		0,30	0,70	0,70	maximum :	50 mg/L aucune
Moyenne calculée :		0,17	0,70	0,24	minimum :	aucune aucune
COMMENTAIRE						
Eau présentant peu ou pas de nitrates.						



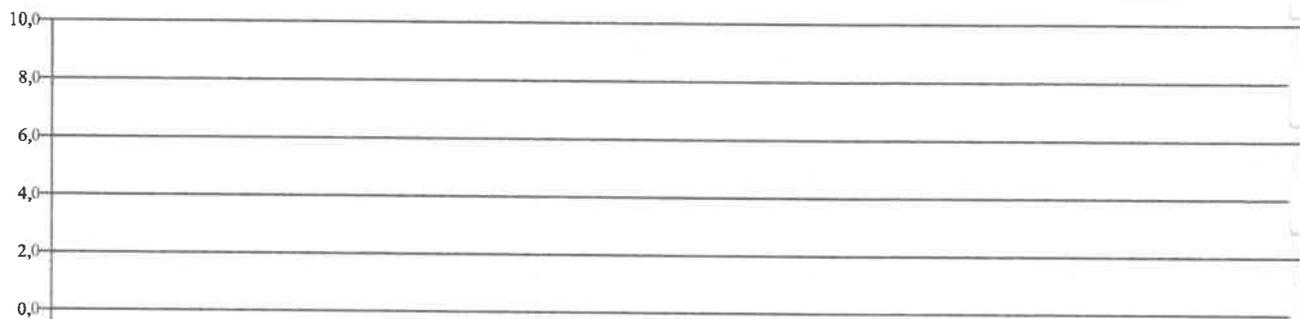
**CHIMIE 4
 PESTOT - PESTICIDES TOTAUX**

Date de début : 20 mars 2015				Types de visite :		
Date de fin : 20 mars 2015				D + P + R		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		1		1		
Minimum mesuré :		0,00		0,00	limites	références
Maximum mesuré :		0,00		0,00	maximum :	0,5 µg/l aucune
Moyenne calculée :		0,00		0,00	minimum :	aucune aucune
COMMENTAIRE						
Eau présentant peu ou pas de pesticides.						



CHIMIE 5
AS - ARSENIC

Date de début : 20 mars 2015				Types de visite : D + P + R		
Date de fin : 20 mars 2015				Exigences de qualité		
Types de visite :	R	P	D	Total		
Nombre de mesures :		1		1		
Minimum mesuré :		0,00		0,00	limites	références
Maximum mesuré :		0,00		0,00	maximum : 10 µg/l	aucune
Moyenne calculée :		0,00		0,00	minimum : aucune	aucune
COMMENTAIRE						
Le faible nombre de mesure de l'arsenic ne permet pas de qualifier ce paramètre.						



CONCLUSION GENERALE

L'eau distribuée peut présenter un ou des dépassements ponctuels des limites de qualité bactériologiques.
 Qualité physico-chimique satisfaisante.

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.

Des données complémentaires sont consultables sur le site :

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées de 2014 à 2016

Distribution de SANISSAC ET LE CASTANET

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE SUMENE
Exploitant
MAIRIE DE SUMENE

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ SOURCE DES POUJADES

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de traitement :

- ◆ STATION DU CASTANET

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 12 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

6 valeurs mesurées : mini. : 7,4 °f - maxi. : 25,1 °f - moyenne : 13,2 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

FLUOR

1 valeur mesurée : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

8 valeurs mesurées : mini. : 3,6 mg/L - maxi. : 18,0 mg/L - moyenne : 12,7 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

1 valeur mesurée : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

SOUS PRODUITS DE DÉSINFECTION : BROMATES

5 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 20,0 µg/l - moyenne : 10,3 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Un dépassement de la limite de qualité constaté en décembre 2015 et en Mai 2016. Ce dépassement peut être lié à l'utilisation d'une quantité ou d'une qualité de javel inappropriées. L'évolution de la situation est surveillée.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est effectué par le service santé environnementale de la délégation départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Les analyses sont réalisées depuis 2015 par le laboratoire Carso - Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon. Avant 2015, les analyses étaient effectuées par le laboratoire Eurofins IPL-Sud. Tous les deux sont agréés par le ministère chargé de la santé

Le nombre d'analyses effectué dépend du nombre d'habitants desservi et du type de ressource (souterraine ou superficielle).

Les prélèvements sont faits à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers par voie d'affichage.

Pour mieux comprendre

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins d'une pollution microbiologique de la ressource ou du réseau (pollution pouvant être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...)

Les nitrates sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de la vie (végétaux, animaux et humains) à des teneurs voisines de 5 mg par litre. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg par litre afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

L'agressivité de l'eau peut entraîner la corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre, ...) dans les réseaux intérieurs. Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer, en évitant les gaspillages. Compte tenu que le plomb est un élément toxique, il convient de limiter son accumulation dans l'organisme. Aussi il est vivement recommandé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsqu'il y a présence de canalisations en plomb dans l'habitation.

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire.

A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticides. Certains, à l'état de traces dans l'eau, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à la personne responsable de la distribution de l'eau et, éventuellement, auprès du service santé environnementale de la délégation départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé.

Des gestes simples

Après quelques jours d'absence, purgez l'ensemble des canalisations d'eau avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

En cuisine, utilisez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la cuisson des aliments et le rinçage des ustensiles. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

L'eau froide doit être conservée au frais dans un récipient couvert sans dépasser plus de 48 heures.

Réservez les traitements complémentaires éventuels, tels les adoucisseurs au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développements microbiens lorsque leur entretien est mal assuré.

Responsable de secteur SECT GARD

GESTIONNAIRES

UGE - 0184 - SUMENE ET ECARTS	Maître d'ouvrage : MAIRIE DE SUMENE
	Exploitant : MAIRIE DE SUMENE

PLAGE D'ANNEES

Année de début :	2014
Année de fin :	2016

RESSOURCES : Réseau avec ressources sans autorisation

Captage(s)	Etat	Avis géol.	CDH	DUP	Hypoth.	Terminé
CAP - 000604 - SOURCE DES POUJADES	NP	20/03/1998				

TRAITEMENTS

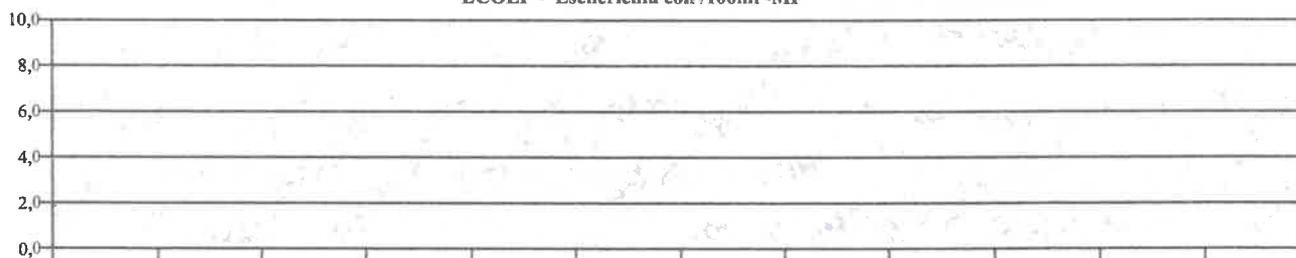
Traitements(s)	Date d'autorisation
TTP - 001534 - STATION DU CASTANET	

BACTERIOLOGIE

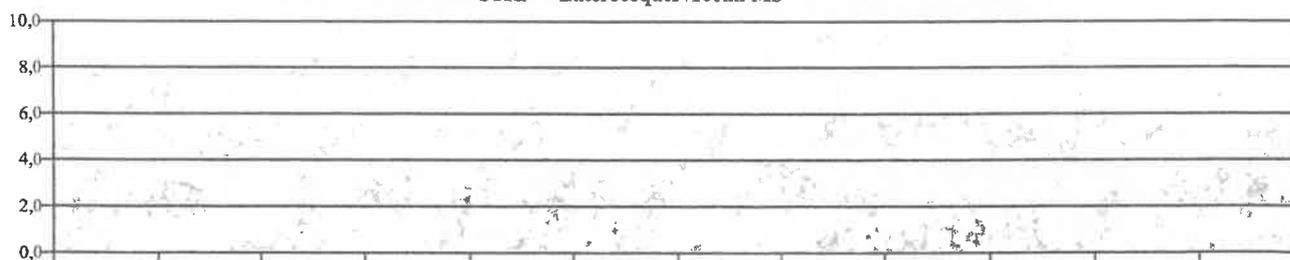
Date de début : 23 janvier 2014			Types de visite :	
Date de fin : 6 octobre 2016			D + P	
Types de visite :	P	D	Total	Limite de qualité minimum : 0 germes maximum : 0 germes
Nombre de mesures :	6	6	12	
Minimum de germes :	0	0	0	
Maximum de germes :	0	0	0	
Pourcentage de conformité :	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
COMMENTAIRE				
Eau de bonne qualité.				



ECOLI - Escherichia coli /100ml -MF



STRF - Entérocoques /100ml-MS



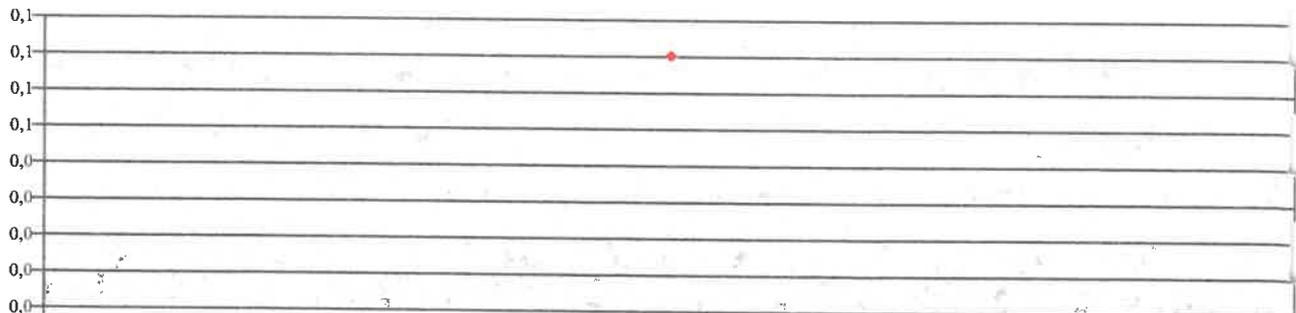
CHIMIE 1
TH - DURETÉ

Date de début : 21 mars 2014				Types de visite :		
Date de fin : 28 septembre 2016				D + P		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		6		6		
Minimum mesuré :		7,40		7,40		
Maximum mesuré :		25,10		25,10	maximum :	limites références
Moyenne calculée :		13,20		13,20	minimum :	aucune aucune
COMMENTAIRE						
Eau peu calcaire.						



CHIMIE 2
FMG - FLUOR

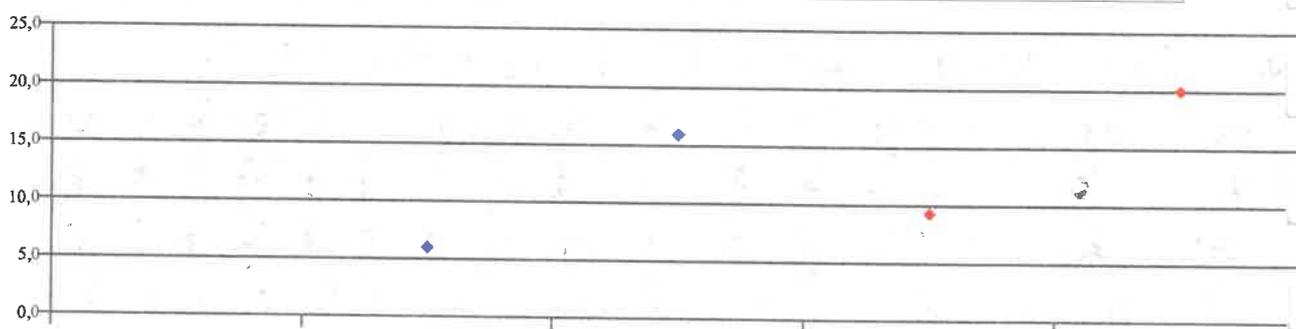
Date de début : 10 décembre 2015				Types de visite :		
Date de fin : 10 décembre 2015				D + P		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		1		1		
Minimum mesuré :		0,07		0,07		
Maximum mesuré :		0,07		0,07	maximum :	limites références
Moyenne calculée :		0,07		0,07	minimum :	1,5 mg/L aucune
COMMENTAIRE						
Eau peu fluorée.						
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.						



CHIMIE 5

BRATE - SOUS PRODUITS DE DÉSINFECTION : BROMATES

Date de début : 10 décembre 2015				Types de visite : D + P + R		
Date de fin : 6 octobre 2016				Exigences de qualité		
Types de visite :	R	P	D	Total		
Nombre de mesures :	2	2	3	5		
Minimum mesuré :		9,30	0,00	0,00	limites	références
Maximum mesuré :		20,00	16,00	20,00	maximum :	10 µg/l aucune
Moyenne calculée :		14,65	7,33	10,26	minimum :	aucune aucune
COMMENTAIRE						
Un dépassement de la limite de qualité constaté en décembre 2015 et en Mai 2016. Ce dépassement peut être lié à l'utilisation d'une quantité ou d'une qualité de javel inappropriées. L'évolution de la situation est surveillée.						



CONCLUSION GENERALE

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées de 2014 à 2016

Distribution de PONT D'HERAULT (SUMENE)

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE SUMENE
Exploitant
MAIRIE DE SUMENE

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ PRISE DE PONT D'HERAULT

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de traitement :

- ◆ STATION DE PONT D'HERAULT

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 12 valeurs mesurées : 91,7% - maxi : 64 germes/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau présentant ponctuellement des dépassements des limites de qualité.

DURETÉ

6 valeurs mesurées : mini : 4,2 °f - maxi : 7,5 °f - moyenne : 5,5 °f

Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

FLUOR

1 valeur mesurée : mini : 0,1 mg/L - maxi : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

9 valeurs mesurées : mini : 0,0 mg/L - maxi : 6,6 mg/L - moyenne : 2,5 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

4 valeurs mesurées : mini : 0,0 µg/l - maxi : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

SOUS-PRODUITS DE DÉSINFECTION : BROMATES

3 valeurs mesurées : mini : 19,0 µg/l - maxi : 20,0 µg/l - moyenne : 19,3 µg/l

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 10 µg/l

Un dépassement de la limite de qualité constaté en novembre 2015 et confirmé en 2016.
Une interdiction de consommation de l'eau a été prononcée en 2016.

CONCLUSION

L'eau distribuée peut présenter un ou des dépassements ponctuels des limites de qualité bactériologiques.

L'eau distribuée présente des teneurs en bromates supérieures à la limite de qualité. Cette eau est impropre à la consommation. Pour rétablir la qualité de l'eau vis à vis de ce paramètre, la commune de Saint-André de Majencoules devra travailler à améliorer les systèmes de désinfection.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est effectué par le service santé environnementale de la délégation départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Les analyses sont réalisées depuis 2015 par le laboratoire Carso - Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon. Avant 2015, les analyses étaient effectuées par le laboratoire Eurofins IPL-Sud. Tous les deux sont agréés par le ministère chargé de la santé

Le nombre d'analyses effectué dépend du nombre d'habitants desservi et du type de ressource (souterraine ou superficielle).

Les prélèvements sont faits à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers par voie d'affichage.

Pour mieux comprendre

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins d'une pollution microbiologique de la ressource ou du réseau (pollution pouvant être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...)

Les nitrates sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de la vie (végétaux, animaux et humains) à des teneurs voisines de 5 mg par litre. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg par litre afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

L'agressivité de l'eau peut entraîner la corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre, ...) dans les réseaux intérieurs. Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer, en évitant les gaspillages. Compte tenu que le plomb est un élément toxique, il convient de limiter son accumulation dans l'organisme. Aussi il est vivement recommandé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsqu'il y a présence de canalisations en plomb dans l'habitation.

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire.

A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticides. Certains, à l'état de traces dans l'eau, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à la personne responsable de la distribution de l'eau et, éventuellement, auprès du service santé environnementale de la délégation départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé.

Des gestes simples

Après quelques jours d'absence, purgez l'ensemble des canalisations d'eau avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

En cuisine, utilisez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la cuisson des aliments et le rinçage des ustensiles. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

L'eau froide doit être conservée au frais dans un récipient couvert sans dépasser plus de 48 heures.

Réservez les traitements complémentaires éventuels, tels les adoucisseurs au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développements microbiens lorsque leur entretien est mal assuré.

Responsable de secteur **SECT GARD**

GESTIONNAIRES

UGE - 0184 - SUMENE ET ECARTS	Maître d'ouvrage : MAIRIE DE SUMENE
	Exploitant : MAIRIE DE SUMENE

PLAGE D'ANNEES

Année de début :	2014
Année de fin :	2016

RESSOURCES : Réseau avec ressources en cours d'autorisation

Captage(s)	Etat	Avis géol.	CDH	DUP	Hypoth.	Terminé
CAP - 000740 - PRISE DE PONT D'HERAULT	EC	01/09/2007				

TRAITEMENTS

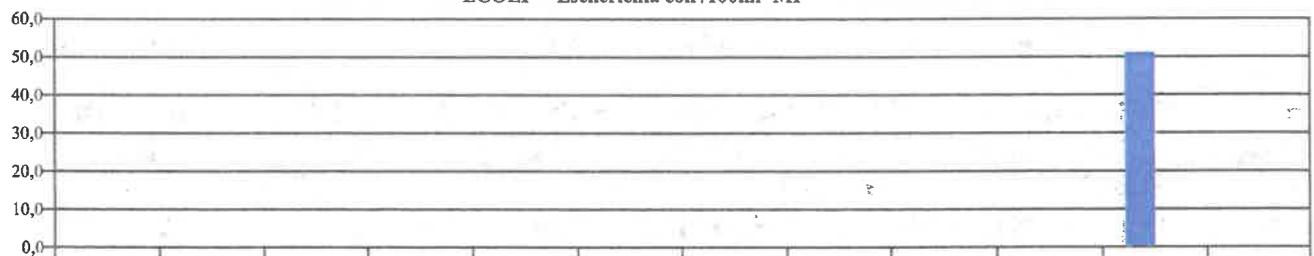
Traitements(s)	Date d'autorisation
TTP - 000741 - STATION DE PONT D'HERAULT	

BACTERIOLOGIE

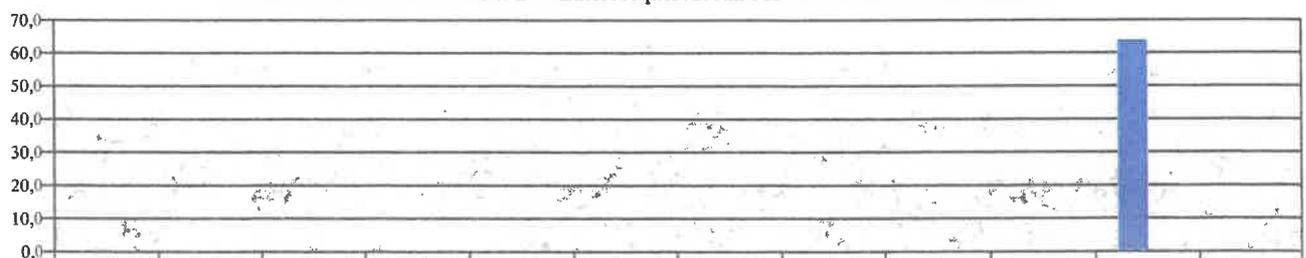
Date de début : 3 février 2014			Types de visite :	
Date de fin : 3 octobre 2016			D + P	
Types de visite :	P	D	Total	Limite de qualité minimum : 0 germes maximum : 0 germes
Nombre de mesures :	6	6	12	
Minimum de germes :	0	0	0	
Maximum de germes :	0	64	64	
Pourcentage de conformité :	100,00 %	83,33 %	91,67 %	
COMMENTAIRE				
Eau présentant ponctuellement des dépassements des limites de qualité.				



ECOLI - Escherichia coli /100ml -MF

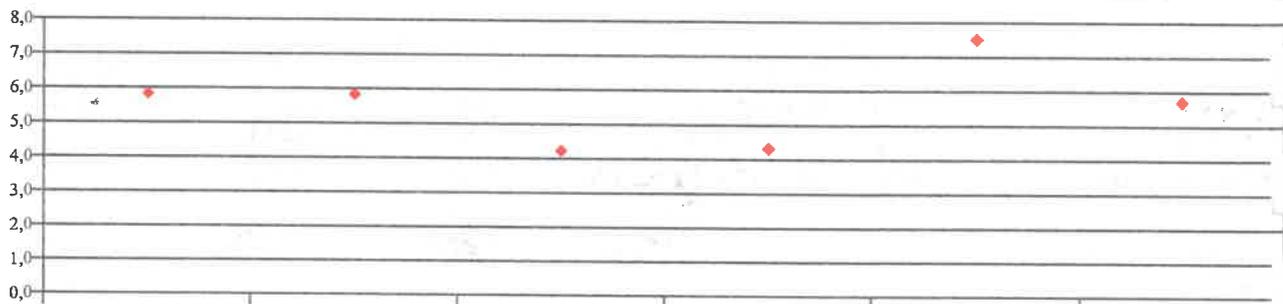


STRF - Entérocoques /100ml-MS



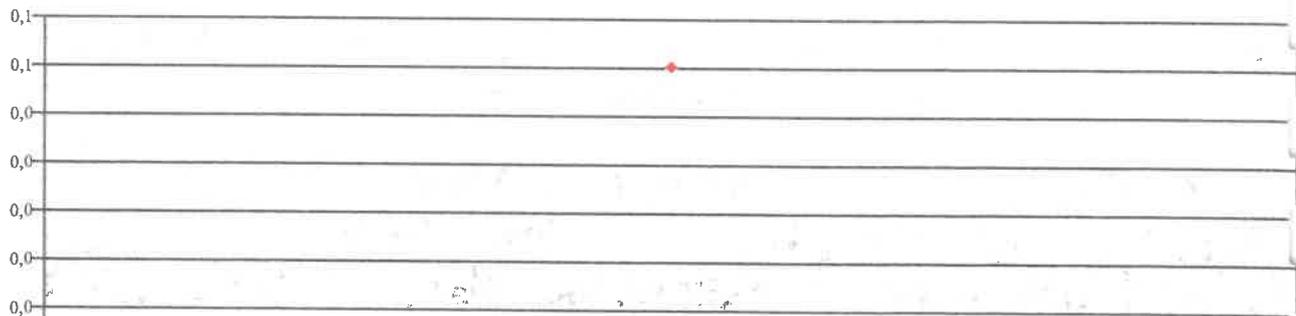
CHIMIE 1
TH - DURETÉ

Date de début : 3 février 2014				Types de visite :		
Date de fin : 3 octobre 2016				D + P		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		6		6		
Minimum mesuré :		4,20		4,20	limites	références
Maximum mesuré :		7,50		7,50	maximum :	aucune
Moyenne calculée :		5,55		5,55	minimum :	aucune
COMMENTAIRE						
Eau douce, très peu calcaire. Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).						



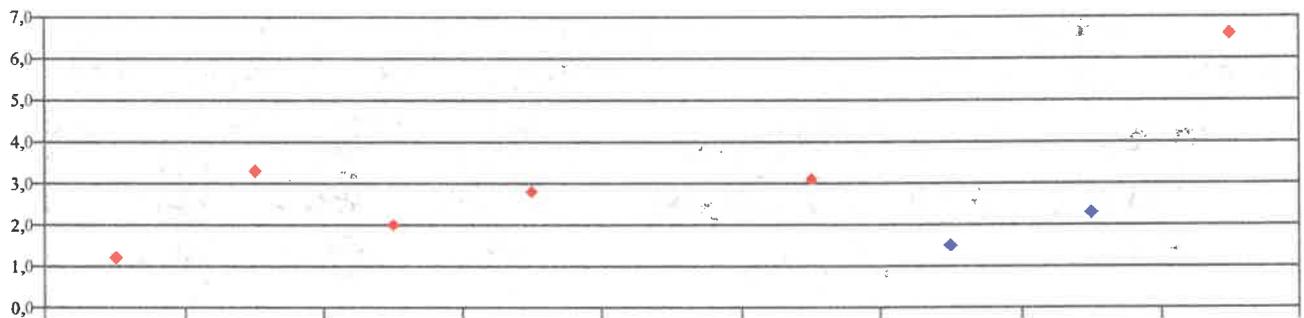
CHIMIE 2
FMG - FLUOR

Date de début : 8 décembre 2015				Types de visite :		
Date de fin : 8 décembre 2015				D + P		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		1		1		
Minimum mesuré :		0,05		0,05	limites	références
Maximum mesuré :		0,05		0,05	maximum :	1,5 mg/L
Moyenne calculée :		0,05		0,05	minimum :	aucune
COMMENTAIRE						
Eau peu fluorée. Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.						



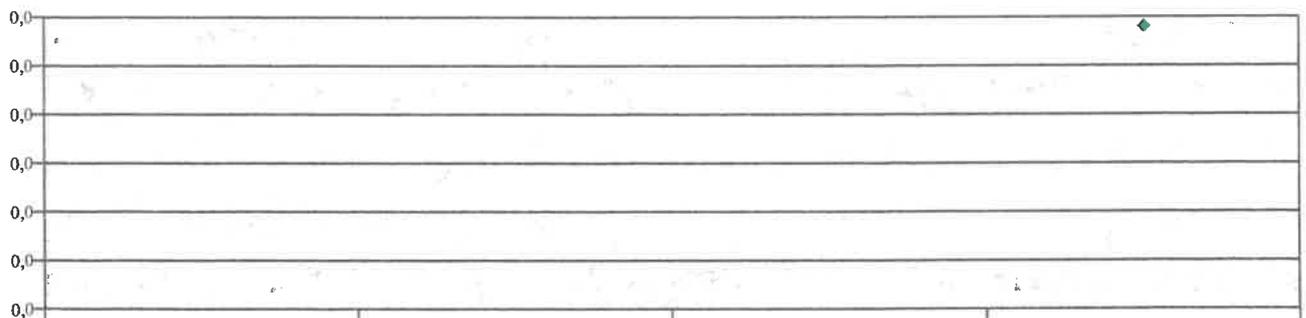
**CHIMIE 3
 NO3 - NITRATES**

Date de début : 3 février 2014				Types de visite :		
Date de fin : 3 octobre 2016				D + P		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :		6	3	9		
Minimum mesuré :		1,20	0,00	0,00	limites	références
Maximum mesuré :		6,60	2,30	6,60	maximum :	50 mg/L aucune
Moyenne calculée :		3,17	1,27	2,53	minimum :	aucune aucune
COMMENTAIRE						
Eau présentant peu ou pas de nitrates.						



**CHIMIE 4
 PESTOT - PESTICIDES TOTAUX**

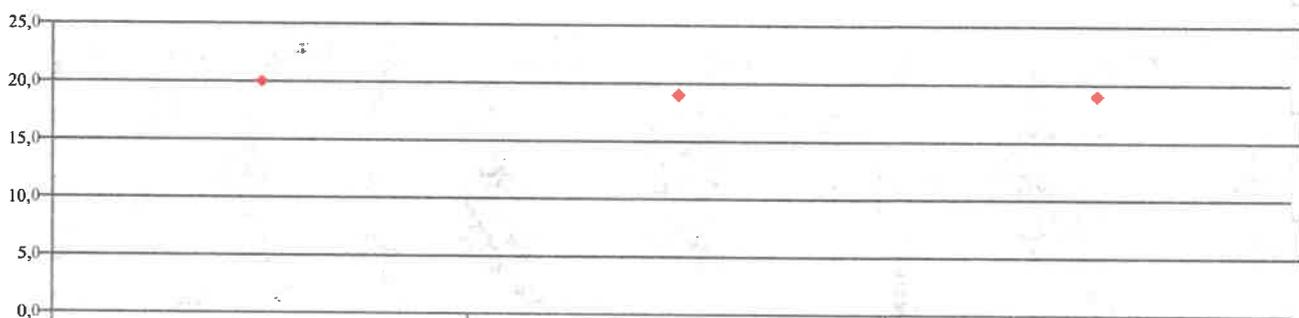
Date de début : 27 mai 2014				Types de visite :		
Date de fin : 20 mai 2016				D + P + R		
Types de visite :	R	P	D	Total	Exigences de qualité	
Nombre de mesures :	3	1		4		
Minimum mesuré :	0,00	0,00		0,00	limites	références
Maximum mesuré :	0,03	0,00		0,03	maximum :	0,5 µg/l aucune
Moyenne calculée :	0,01	0,00		0,01	minimum :	aucune aucune
COMMENTAIRE						
Eau présentant peu ou pas de pesticides.						



CHIMIE 5

BRATE - SOUS-PRODUITS DE DÉSINFECTION : BROMATES

Date de début : 8 décembre 2015				Types de visite : D + P + R		
Date de fin : 28 janvier 2016				Exigences de qualité		
Types de visite :	R	P	D	Total	maximum :	références
Nombre de mesures :		3		3	10 µg/l	aucune
Minimum mesuré :		19,00		19,00	minimum :	aucune
Maximum mesuré :		20,00		20,00		
Moyenne calculée :		19,33		19,33		
COMMENTAIRE						
Un dépassement de la limite de qualité constaté en novembre 2015 et confirmé en 2016. Une interdiction de consommation de l'eau a été prononcée en 2016.						



CONCLUSION GENERALE

L'eau distribuée peut présenter un ou des dépassements ponctuels des limites de qualité bactériologiques.

L'eau distribuée présente des teneurs en bromates supérieures à la limite de qualité. Cette eau est impropre à la consommation. Pour rétablir la qualité de l'eau vis à vis de ce paramètre, la commune de Saint-André de Majencoules devra travailler à améliorer les systèmes de désinfection.

ANNEXE 4 : Délibérations du Conseil Municipal 30/11/2009 Tarifs Eau/Assainissement et Tarifs Branchements Eau et Assainissement

République Française

Département du Gard

Nombres de membres		
Affiliés Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibé-
15	15	14

14.11.09
15.11.09
16.11.09

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SUMENE (GARD)

Séance du **30 novembre 2009**

L'an deux mil neuf et le 30 novembre

À 18 heures 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ghislain PALLIER, Maire

Présents : PALLIER G, A. CHEVILLARD, F. TERRAT, C. TOUREILLE, , R. ALEGRE, LAURANS G, , J.MORALI, A. FRANÇOIS, H. GOUDIN,

Représentés: S. ROYER., W. TOULOUSE, FESQUET R, S. TOUREILLE, M. CASTANIER

Absente excusée : M.F CARRIERE

Mme H. GOUDIN

A été nommé(e) secrétaire

Monsieur le Maire rappelle que sur 7 ans l'évolution du prix du mètre cube d'eau assaini a été de +8,30%, soit une augmentation d'environ 1,19% par an, ce qui ne permet pas à l'heure actuelle d'équilibrer correctement le budget de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à la majorité (12 pour, 2 contre) les tarifs comme suit à compter du 01 janvier 2010:

- **M3 d'eau potable jusqu'à 1500m3 :** 1,45€ (+0,10€)
Au-delà : 1,20€ (+0,10€)
- **M3 d'assainissement :** 0,81€ (+0,10€)

Location-abonnement compteurs:

En diamètre:	15	60,00€
	20	61,50€
	30	77,60€
	40	96,50€
	50	124,00€



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification

Pour copie conforme
Le Maire, G. PALLIER



République Française

Département du Gard

Nombres de membres		
Affiliés Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
13	13	14

Date de la délibération

17.03.2011

Date d'affichage

17.03.2011

Date de la délibération

Tarif travaux sur réseaux publics d'Eaux Usées et d'Eau Potable

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SÛMENE (GARD)

Séance du 30 Mars 2011

L'an deux mil onze et le Trente Mars

À 18 heures 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr PALLIER Ghislain, Maire

Présents: PALLIER Ghislain, TOULOUSE William, ALEGRE Roger, CARRIERE Marie-France, MORALI Jérôme, FESQUET Richard, TOUREILLE Sébastien, TOUREILLE Christian, CASTANIER Muriel, CHEVILLARD Alain, ROYER Stephen, GOUDIN Hélène, FRANCOIS Agnès, TERRAT Françoise

Absent excusé: LAURANS Gilbert,

Mme GOUDIN Hélène

A été nommé(e) secrétaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 09 mai 2005 qui avait fixé les différents tarifs des raccordements et autres, aux réseaux d'eau et d'assainissement. Après en avoir longuement discuté le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tarif de participation de raccordement au réseau d'assainissement, fixant ainsi les tarifs comme suit:

Branchement au réseau d'eau, forfait 6 mètres linéaire maximum sur le domaine public	1220 €
Mètre linéaire supplémentaire sur le domaine public	27,50 €
Mise en service d'un branchement déjà existant avec pose de compteur d'eau	300€
Dépose de compteur d'eau	100€
Participation raccordement au réseau assainissement	2500€
Remplacement compteur gelé 15/20	80€
Remplacement compteur gelé 30	160€
Remplacement compteur gelé 40	230€
Modification de branchement de diamètre 40 en diamètre 100 sur le réseau d'eaux usées	765€
Pose d'un abri compteur et fourniture	230€
Pose d'un compteur d'eau supplémentaire sur branchement existant	400€

Et publication ou notification

ACTE ADMINISTRATIF
DEPOSE LE
31 MARS 2011
Le Maire, Ghislain PALLIER
SOUS-PRÉFET DU VIGAN



ANNEXE 5 : Synoptique Assainissement collectif



ANNEXE 6 : Conclusion 2016 du SATE30

Commune de Sumène

Synthèse annuelle 2016

EVALUATION

Contrôle dispositif n° 1 de l'année

Cotation mesure de débit : 9,2/10
 Cotation prélèvement : 7,8/10
 Cotation analyses : 10/10
 Système performant : NON

Cotation moyenne annuelle : 8,1/10

CONCLUSION DE L'AUDIT

Appréciation annuelle

Le débitmètre placé au niveau du déversoir en tête de station indiquait une valeur nulle en l'absence de débit, et il réagissait correctement lorsque une plaque était placée sous le capteur. Son fonctionnement est satisfaisant.

En sortie de station, l'écart sur une période de deux heures entre les deux débitmètres respectait les prescriptions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Le débitmètre utilisé pour quantifier la production de boues ne fonctionne plus (la production de boues 2016 sera donc calculée à partir des boues évacuées). Son remplacement est à l'étude.

Le préleveur d'entrée qui équipait la station est tombé en panne en fin d'année 2016. L'audit a donc porté sur un préleveur de prêt. Au vu des tests réalisés sur place, le fonctionnement général de cet appareil est moyen. Il est cependant validé.

La commune a prévu un nouvel appareil début 2017.

La commune a mis en place début 2016 un nouveau préleveur de sortie, relié au débitmètre sortie, ce qui permet de faire les prélèvements avec un asservissement proportionnel au débit. Au vu des tests réalisés sur place, le fonctionnement de ce nouvel appareil est satisfaisant.

Les prescriptions du manuel d'autosurveillance sont globalement respectées par l'exploitant.

A noter que le contrôle de la température de l'effluent de sortie sera mis en œuvre en 2017.

Les échantillons sont analysés dans un laboratoire agréé départemental.

Sate 30

CONCLUSION GENERALE

Sur les résultats de l'autosurveillance

L'audit réalisé et le suivi des résultats permettent de constater que l'autosurveillance pour l'année 2016 a été réalisée correctement dans son ensemble.

Le débitmètre placé au niveau du déversoir en tête de station indiquait une valeur nulle en l'absence de débit, et il réagissait correctement lorsque une plaque était placée sous le capteur. Son fonctionnement semble correct.

En sortie de station, la différence entre les volumes mesurés sur deux heures étant inférieure à 5 %, le fonctionnement du débitmètre a été déclaré satisfaisant.

Le débitmètre utilisé pour quantifier la production de boues ne fonctionne plus. Son remplacement est à l'étude par la commune. La production de boues a donc été calculée à partir des boues évacuées.

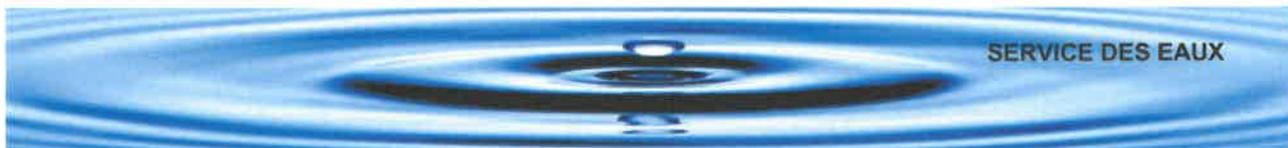
Le préleveur d'entrée qui équipait la station est tombé en panne en fin d'année 2016. L'audit a donc porté sur un préleveur de prêt. La commune a prévu un nouvel appareil début 2017.

La commune a mis en place début 2016 un nouveau préleveur de sortie, relié au débitmètre sortie, ce qui permet de faire les prélèvements avec un asservissement proportionnel au débit. Au vu des tests réalisés sur place, le fonctionnement de ce nouvel appareil est satisfaisant.

Les vérifications mensuelles effectuées par l'exploitant sont renseignées sur le cahier d'autosurveillance.

Les échantillons sont analysés dans un laboratoire agréé départemental.

Selon les critères de cotation de l'Agence de l'Eau, la note du dispositif a été établie à 8,1/10.



Sur le fonctionnement du système d'assainissement

L'autosurveillance 2016 a été réalisée correctement.

L'importance des eaux météoriques n'est pas négligeable. La commune a beaucoup travaillé sur le réseau d'assainissement afin de réduire le volume de ces eaux parasites, de façon à garantir la continuité de la qualité du traitement et d'éviter les départs de boues dans le milieu naturel. Malgré cela, la présence de ces eaux météoriques en quantité importante est toujours avérée.

Sur ces dernières années, le volume annuel de l'effluent se stabilise. Il représente environ 61 % du débit nominal.

Le volume by-passé reste important et atteint 19,6 % du volume entrant dans la station d'épuration, pour 114 jours de by-pass. Ces chiffres sont assez élevés. Il est conseillé à l'exploitant de vérifier le fonctionnement du déversoir en 2017.

Les résultats des analyses de sortie sont corrects.

La gestion des flux de boues excédentaires n'est pas assurée correctement. La filière boue est en train d'être revue. La commune étudie une solution provisoire de stockage des boues dans des bennes pour améliorer leur extraction.

La charge organique est représentative d'une population d'environ 426 EH, et la charge hydraulique de 1 515 EH. La différence entre la charge hydraulique et la charge organique reste très importante.

Le projet de la nouvelle station d'épuration est toujours à l'étude.

Selon les critères de l'Agence de l'Eau, la station se situe dans une classe de rendements qualifiée de : Mauvais